

Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques
DREES

SÉRIE
SOURCES ET MÉTHODES

**DOCUMENT
DE
TRAVAIL**

Comparaison de la M21
et du Plan Comptable Général

Béatrice LE RHUN Marie-Caroline LEGENDRE

n° 1 – décembre 2007

Sommaire

Introduction	5
Partie I - Comparaison théorique du Plan comptable général et de la M21	6
A - Comptes de bilan	7
CLASSE 1- Comptes de capitaux	7
CLASSE 2 - Comptes d'immobilisations	9
CLASSE 3 - Comptes de stocks et en-cours	11
CLASSE 4 - Comptes de tiers	11
CLASSE 5 - Comptes financiers	14
B - Comptes de résultat	15
CLASSE 6 - Comptes de charges	15
CLASSE 7 - Comptes de produits	17
C - Autres comptes	20
CLASSE 8 - Comptes spéciaux	20
D - Modifications introduites par la nouvelle M21	21
CLASSE 1 : Comptes de Capitaux	21
CLASSE 2 : Comptes d'immobilisations	23
CLASSE 3 : Comptes de stocks et en-cours	25
CLASSE 4: Comptes de tiers	26
CLASSE 5: Comptes financiers	27
CLASSE 6: Comptes de charges	27
CLASSE 7: Comptes de produits	29
Partie II - Présentation des documents comptables	33
Partie III - Correspondance des liasses fiscales avec le PCG et avec la dernière version M21, datée de janvier 2006	35
1.1. Compte de bilan	35
1.2. Compte de bilan	35
1.2.1. Actif	35
1.2.2. Passif	39
1.3. Compte de résultat	41
1.3.1. Résultat d'exploitation	41
1.3.2. Résultat financier	42
1.3.3. Résultat exceptionnel	43
Annexe 1 : La M21, appliquée depuis le 01/01/06	45
Annexe 2 : le Plan Comptable Général 1999	113
Annexe 3 : Composition des titres du compte de resultat previsionnel principal (crpp)	147
Annexe 4 - Tableau de financement previsionnel	151

Introduction

La Tarification à l'Activité (T2A) a été mise en place dans les services de médecine chirurgie obstétrique (MCO), à partir de 2004 de manière progressive dans les établissements anciennement sous dotation globale (DG), et entièrement dès le 1^{er} mars 2005 dans les établissements anciennement sous Objectif quantifié national (OQN). Ce mode de financement rend nécessaire la comparaison des deux règles comptables appliquées aux établissements de santé. En effet, la comptabilité des hôpitaux publics suit l'**instruction budgétaire et comptable M21**, les établissements PSPH la M21 bis qui est une adaptation de la M21 à la spécificité de ces établissements tandis que celle des cliniques privées, anciennement sous OQN, suit le **plan comptable général (PCG)** au même titre que l'ensemble des entreprises de statut privé commercial. Cette note reprend l'ensemble des comptes de la M21, sous sa nouvelle version du 1^{er} janvier 2006, et ceux du PCG datée de 1999.

Dans un premier temps (partie I), cette note compare les deux documents comptables. Il s'avère ainsi que le PCG et la M21 sont assez proches l'un de l'autre; les différences proviennent essentiellement des spécificités juridiques et économiques des établissements, c'est-à-dire le fait d'être des sociétés commerciales pour les cliniques privées et celle d'être des établissements de service public pour les hôpitaux. La fin de cette première partie insiste sur les modifications introduites par la nouvelle M21.

La Drees dispose aujourd'hui des **balances comptables** de chaque hôpital public, des **comptes administratifs d'un échantillon** d'établissements PSPH et des **liasses fiscales** des cliniques privées anciennement sous OQN (partie II).

Dans un troisième temps (partie III), la mise en regard de ces documents permet d'établir des tableaux de comparaison entre comptabilité publique et comptabilité privée : A chaque ligne du bilan et du compte de résultat des liasses fiscales sont précisés les comptes correspondants de la M21 et du PCG.

Ce document a été réalisé par des chargés d'étude de la Drees qui ne sont pas comptables de formation. Des inexactitudes et des imprécisions peuvent apparaître, en particulier dans la correspondance entre l'ancienne M21 et de la dernière mise à jour de la M21 datée de janvier 2006 (partie I) et dans la correspondance entre les postes des liasses fiscales et les comptes du PCG et de la dernière mise à jour de la M21 datée de janvier 2006 (partie III).

Partie I - Comparaison théorique du Plan comptable général et de la M21

La comptabilité des cliniques privées relève du Plan comptable général, celle des hôpitaux publics et des établissements privés anciennement PSPH de la nomenclature budgétaire et comptable M21.

Les comptes du PCG et de la M21 sont divisés en classes, les sept premières communes et la huitième spécifique au PCG :

- Classe 1 : comptes de capitaux ;
- Classe 2 : comptes d'immobilisations ;
- Classe 3 : comptes de stocks et en-cours ;
- Classe 4 : comptes de tiers ;
- Classe 5 : comptes financiers ;
- Classe 6 : comptes de charges ;
- Classe 7 : compte de recettes ;
- Classe 8 : comptes spéciaux.

Les cinq premières classes correspondent aux comptes du bilan et les classes 6 et 7 aux comptes de résultat. Il existe des liens entre les différentes classes.

La présente comparaison est faite entre le PCG et la dernière version de la M21, applicable à partir du 1^{er} janvier 2006. Les modifications apportées par cette dernière version sont signalées par un astérisque. Cela correspond aux comptes qui ont été soit créés, supprimés ou modifiés (par exemple lorsque leur ventilation a changé). Les comptes modifiés sont développés dans une quatrième sous-partie p22. La dernière version la M21 accompagne l'entrée en vigueur de la T2A dans le secteur public même si la T2A est appliquée à partir de 2004.

Le PCG et la M21 répondent aux contextes juridiques, économiques, budgétaires et financières spécifiques à chacun des secteurs. Le PCG est commun à l'ensemble des entreprises privées, tandis que la M21 est un document comptable spécifique au secteur public hospitalier.

Le titre des comptes communs aux deux documents peut être différent. Par exemple, le compte 41 est intitulé « Clients et comptes rattachés » pour le PCG et « redevables et exercice courant » pour la M21. Même pour les comptes communs, il existe des ventilations différentes d'une comptabilité à l'autre.

Le document de travail n'abordera pas la M21 bis¹ car elle est très proche de la M21 dans son contenu et dans sa logique.

(Une fois décrits les comptes du PCG et de la M21, les comptes de la M21 modifiés dans la nouvelle version sont répertoriés dans la sous-partie D). Le lecteur se reportera en annexes à la M21² (dernière version en date, celle applicable à partir du 1^{er} janvier 2006) et au PCG³, dans lesquelles il trouvera le détail des ventilations des comptes, qui ne sont pas développés dans la présentation qui est faite au sein de cette partie.

¹ La M21bis actuelle date de 1987. Aucune mise à jour n'est intervenue depuis, mais une discussion est en cours sur une adaptation au nouveau contexte des établissements de santé.

² Annexe 1.

³ Annexe 2.

A - Comptes de Bilan

CLASSE 1 - Comptes de capitaux

Les capitaux correspondent aux moyens de financement de l'établissement de manière permanente et durable.

La classe 1 regroupe:

- Le compte 10* : Apports, dotations et réserves pour la *M21* et capital et réserves pour le *PCG*, retrace les moyens en nature ou en espèces reçus pour permettre à l'établissement d'assurer la mission qui lui est dévolue. Il s'agit de dotations de l'État et d'organismes tels que la Caisse d'Assurance Maladie ou les Collectivités Territoriales :
 - Le compte 106 (Réserves) *est commun à la M21 et au PCG* même si ces comptes sont ventilés différemment. En effet, le contenu des réserves diffère selon le statut commercial ou non des établissements. Les comptes 1061 (réserve légale), 1062 (Réserves indisponibles) 1063 (réserves statutaires ou contractuelles), 1064 (réserves réglementée) apparaissent dans le *PCG* mais pas dans la *M21*. Le 1068 (autres réserves) est nettement plus détaillé dans la *M21* puisqu'il contient les comptes 10682* (excédents affectés à l'investissement), 10685 (réserves de trésorerie) et 10686* (réserves de compensation).
 - Le compte 101 (Capital) et 108 (Comptes de l'exploitant) sont *spécifiques au PCG*
 - Les comptes 102* (Apports) dont 1021* (Dotation), 1022* (Compléments de dotation-Etat), 1023* (Compléments de dotation – Organismes autres que l'État) 1024 (Compléments de dotation – Départements) et 1025* (Dons et legs) et 1028 (Compléments de dotation – Autres) sont *spécifiques à la M21*.
 - Les comptes 104 (Primes liées au capital social), 105 (Écarts de l'exploitant), 107 (Écarts d'équivalence), 109 (Actionnaires : capital souscrit non appelé) sont *spécifiques au PCG*.
- Le compte 11* (Report à nouveau)
 - Les comptes 110* (Report à nouveau excédentaire) et 119* (Report à nouveau déficitaire) sont *communs à la M21 et au PCG*. Cependant ces comptes sont ventilés par activité dans la *M21* alors qu'ils ne sont pas ventilés du tout dans le *PCG*.
- Le compte 12 : (le résultat de l'exercice) est *commun à la M21 et au PCG*. mais il est ventilé en bénéfice ou perte, respectivement compte 120 et 129, dans le *PCG* tandis qu'il n'est pas ventilé du tout dans la *M21*
- Le compte 13* (Subventions d'investissement)
- Les comptes 131* (Subventions d'équipement reçues) et 139* (Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat) sont *communs à la M21 et au PCG*.
 - le compte 138 (Autres subventions d'investissements) est *spécifique au PCG*.
- Le compte 14* (Provisions réglementées):
 - Les comptes 142 143 et 144, communs *à la M21 et au PCG*. Le compte 142 est intitulé «Provisions réglementées relatives aux immobilisations » dans les deux comptabilités alors que les comptes

- 143* et 144 sont intitulés respectivement « Provisions réglementées relatives aux stocks » et « Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif » dans le PCG et « Provisions réglementées pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET) » et « Provisions réglementées pour propre assureur » dans la M21.
- Les comptes 145 (Amortissement dérogatoire), 146 (Provisions spéciales de réévaluation), 147 (Plus-values réinvesties) et 148 (Autres provisions réglementées) **sont spécifiques au PCG**
 - Le compte 15* (Provisions pour risques et charges).
 - Les comptes 151* (Provisions pour risques), 157* (Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices) et 158* (Autres provisions pour charges) sont **communs à la M21 et au PCG**.
 - Les comptes 153 (Provisions pour pensions et obligations similaires), 154 (Provisions pour restructurations), 155 (Provisions sur impôts) et 156 (Provisions pour renouvellement des immobilisations) sont **spécifiques au PCG**
 - Le compte 16* (emprunts et dettes assimilées)
 - Les comptes 163 (Autres emprunts obligataires), 164* (Emprunts auprès des établissements de crédit), 165 (Dépôts et cautionnement reçus), 166 (Refinancement de la dette), 167* (Emprunts et dettes assortis de conditions particulières), 168 (Autres emprunts et dettes assimilées) et 169 (Prime de remboursement des obligations) sont **communs à la M21 et au PCG**. Le compte 166 est intitulé «Participation des salariés aux résultats » dans le PCG et « Refinancement de dette » dans la M21.
 - Le compte 161 (Emprunts obligataires convertibles) est **spécifique au PCG**
 - Au sein du compte 167 (Emprunts et dettes assortis de conditions particulières), seul le compte 1674 (Avances conditionnée par l'État) est **commun à la M21 et au PCG**. Les comptes 1671 (Émission de titres participatifs) et 1675 (Emprunts participatifs) **sont spécifiques à la logique commerciale du PCG**. En revanche, les comptes 1673 (Prêts et avances de l'État) 1676 (Prêts et avances des autres collectivités locales) et 1677 (Prêts et avances des caisses d'assurance maladie) et 1678 (Autres prêts et avances assortis de conditions particulières) sont **spécifiques à la M21**.
 - Les comptes 17 (Dettes rattachées à des participations) et 18 (Comptes de liaison des établissements et sociétés en participation) **sont spécifiques à la comptabilité PCG**.

CLASSE 2 - Comptes d'immobilisations

Les dépenses qui ont pour résultat l'entrée d'un nouvel élément destiné à rester durablement dans le patrimoine de l'établissement constituent des dépenses d'immobilisations.

Les dotations aux amortissements inscrites dans la classe 2 apparaissent en charges dans la classe 6.

La classe 2 regroupe :

- Le compte 20 (Immobilisations incorporelles):
 - Les comptes 201 (Frais d'établissement), 203 (Frais de recherche et de développement), 205 (Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires) et 208 (Autres immobilisations incorporelles) sont **communs à la M21 et au PCG**. Cependant, le compte 201 est ventilé au sein du PCG: comptes 2011 (Frais de constitution), 2012 (Frais de premier établissement) et 2013 (Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses [fusions, scissions, transformations]). Le compte 203 est ventilé au sein de la M21 : 2031 (Frais d'études), 2032 (Frais de recherche et de développement) et 2033 (Frais de publication)
 - Les comptes 206 (Droit au bail) et 207 (Fonds commercial) sont **spécifiques à la comptabilité PCG**
- Le compte 21* (Immobilisations corporelles):
 - Les comptes 211* (Terrains), 212* (Agencements et aménagements de terrains), 213* (Constructions sur sol propre), 214* (Constructions sur sol d'autrui), 215* (Installations techniques, matériel et outillage industriels), 218* (Autres immobilisations corporelles) sont **communs à la M21 et au PCG** avec cependant des ventilations différentes d'un secteur à l'autre. Les comptes 21155* (Terrains affectés aux écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages femmes) 21255* (Terrains affectés aux écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages femmes) 21315* (Bâtiments des écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages femmes), 21415* (Bâtiments des écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages femmes), 21455* (IGAAC des Bâtiments des écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages femmes), 21535* (Écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages femmes), 21545* (Écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages femmes), 21815* (Écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages femmes), 21825* (Écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages femmes) 21845* (Écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages femmes)
 - Les comptes 216* (Collections, œuvre d'art) et 217* (Animaux de rapport et de reproduction) sont **spécifiques à la comptabilité M21**
- Le compte 22* (Immobilisations mises en concessions) **commun à la M21 et au PCG**, comporte une ventilation uniquement dans la M21 entre les

comptes 221 (Terrains), 222 (Agencements et aménagements de terrains), 223 (Constructions sur sol propre), 224 (Constructions sur sol d'autrui), 225 (Installations techniques, matériel et outillage industriel), 228 (Immobilisations mises en concession) et 229* (Droits des concédants).

- Le compte 23 (Immobilisations en cours)
 - Le compte 231* (Immobilisations corporelles en cours), 232 (Immobilisations incorporelles en cours) et 238 (Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles) sont **communs à la M21 et au PCG**.
 - Le compte 237 (Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles) est **spécifique au PCG**.
- Le compte 24* (Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition) est **spécifique à la M21**.
- Le compte 25 (Parts dans les entreprises liées et créances rattachées à des participations) est **spécifique au PCG**.
- Le compte 26* (Participations et créances rattachés à des participations) **diffère selon la nature juridique de l'établissement :**
 - **Dans la M21**, le compte 261* (Titres de participation) permet d'associer aux titres de participation leurs structures des groupes de participations : 2611 (Syndicats interhospitaliers), 2612 (GIP), 2613 (GIE), 2614 (GCS) et 2615 (SEM). Les comptes 266 (autres formes de participations) et 267 (Créances rattachées à des participations) sont communs avec le PCG
 - **Dans le PCG**, le compte 261 (Titres de participations) comprend les comptes 2611 (Actions) et 2618 (Autres titres). Il existe également les comptes 266 (Autres de forme de participation), 267 (Créances rattachées à des participations), 268 (Créances rattachées à des sociétés en participations), 269 (Versements restants à effectuer sur titres de participation non libérés)
- Le compte 27* (Autres immobilisations financières):
 - Les comptes 271* (Titres immobilisés, droit de propriété, dont les actions), 272* (Titres immobilisés, droit de créances, dont les obligations), 274 (Prêts), 275 (Dépôts et cautionnements versés), 276 (Autres créances immobilisées), sont **communs à la M21 et au PCG**.
 - Les comptes 273 (Titres immobilisés à l'activité), 277 (Actions ou parts propres), 279 (Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés) sont **spécifiques au PCG**.
- Le compte 28* (Amortissements des immobilisations) **commun à la M21 et au PCG**.et est ventilé dans le *PCG* et dans le *M21* en 280 (Immobilisations incorporelles), 281* (Immobilisations corporelles) et 282, nommé « A amortissements des immobilisations mises en concession » dans le *PCG* et « Amortissements des immobilisations reçus en concession ou en affectation » dans la *M21*. Le compte 282* est ventilé dans le *PCG* alors qu'il ne l'est pas dans la *M21*.
- Le compte 29* est nommé « Provisions pour dépréciation des immobilisations » dans le *M21* et « Dépréciation des immobilisations » dans le *PCG*.
 - Les comptes 290 (Provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles), 291 (Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles), 293 (Provisions pour dépréciations des immobilisations en cours), 296* (Provisions pour dépréciations des participations) et

297 (Provisions pour dépréciations des autres immobilisations financières) sont **communs à la M21 et au PCG**.

- Le compte 292 (Immobilisations mises en concession) est **spécifique au PCG**.

CLASSE 3 - Comptes de stocks et en-cours

Il s'agit des biens et services entrant dans le cycle d'exploitation de l'entreprise pour être vendus en l'état ou après production ou transformation.

- Les comptes 31 (matières premières et fournitures), 32* (autres approvisionnements), 33 (en-cours de production de biens), 35 (stocks de produits), 37 (stocks de marchandises), 38 (autres stocks) et 39 (provisions pour dépréciation des stocks et en-cours) sont **communs à la M21 et au PCG**. Le compte 32* est d'une part plus ventilé dans le M21, entre autre le compte 323* (alimentation), et d'autre part les appellations de certains comptes diffèrent selon les comptabilités (exemple : le compte 321* produits pharmaceutiques et à usage médical pour le M21 et matières consommables pour le PCG)..Les comptes 31 33 35* 37 et 39 sont ventilés dans le PCG et ne le sont pas dans la M21.
- Les compte 34 (en-cours de production de services) et 36 (Stock provenant d'immobilisations) sont **spécifiques au PCG**.
- Les comptes 38 (Autres stocks) et 39 (Dépréciation des stocks et en-cours) sont **spécifiques à la M21**.

CLASSE 4 - Comptes de tiers

Ces comptes permettent d'enregistrer les créances et les dettes liées à des opérations non exclusivement financières faites en général à court terme ainsi que, par extension, les écritures de régularisation des charges et produits.

- Le compte 40 (fournisseurs et comptes rattachés)
 - Les comptes 401(Fournisseurs) 403 (Fournisseurs – Effets à payer) 404 (Fournisseurs d'immobilisations) 405 (Fournisseurs d'immobilisations - Effets à payer) 408 (Fournisseurs - Factures non parvenues) et 409 (Fournisseurs – débiteurs) sont **communs à la M21 et au PCG**. La ventilation n'est pas la même selon le secteur
 - le compte 400 (fournisseurs et comptes rattachés) est **spécifique au PCG**
 - le compte 407 (fournisseurs-différence de conversion) est **spécifique à la M21**.
- Le compte 41* est nommé « clients et comptes rattachés » dans la comptabilité PCG et « redevables et exercice courant » dans la comptabilité M21
 - Il existe **des comptes communs** mais intitulés différemment : les comptes 411* « Redevables » dans la M21 et « Clients » au sein du PCG, 416* « Redevables-contentieux » dans la M21 et « Clients douteux ou litigieux » dans le PCG. 418 « Redevables - Produits à recevoir] dans la M21 et « Clients – Produits non encore facturés » au sein du

- PCG et 419 « Redevables créditeurs » dans la M21 et « Clients créditeurs » au sein du PCG. Le compte 419 comporte deux comptes *spécifiques au PCG* (4196, clients-dettes pour emballage et matériel consignés et 4198, rabais, remise ristournes à accorder et autres avoirs à établir) tandis que le compte 4191 est plus *détaillé dans la M21* et s'intitule « Avances reçues » dans la M221 et « Clients – avances et acomptes reçus sur commandes » dans le PCG
- Les compte 412* (Redevables-exercices précédents (413 (clients effets à recevoir), 414* (Redevables-exercices antérieurs), Les comptes 415 (créances irrécouvrables admises en non valeur) et 417 (Redevables – Différence de conversion) sont *spécifiques à la M21*.
 - Le compte 42 (personnel et comptes rattachés)
 - les comptes 421 (personnel rémunérations dues), 427 (Personnel- Oppositions) et 428* (personnel et charges à payer et produits à recevoir) sont *communs aux deux comptabilités M21 et au PCG*, mais le dernier est ventilé de manière différente entre le M21 et le PCG.
 - les comptes 422 (comités d'entreprise), 425 (Avances et acomptes sur frais de personnel) et 426 (Dépôt-personnel) sont *spécifiques à la comptabilité PCG*
 - le compte 424 est *commun à la M21 et au PCG*, mais ne recouvre pas la même notion dans les deux cas. Il s'agit de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise dans le PCG et des honoraires médicaux dans la M21. Il retrace alors les opérations relatives aux honoraires des praticiens hospitaliers et des médecins généralistes autorisés à dispenser des soins dans les hôpitaux locaux PCG.
 - Le compte 429 (déficits et débits des comptables régisseurs) est *spécifique à la M21*
 - Le compte 43 (Sécurité sociale et autres organismes sociaux) *est commun à la M21 et au PCG*. Cependant, les comptes 431 (Sécurité Sociale) et 437 (Autres organismes sociaux) sont ventilés dans le M21 et pas dans le PCG tandis que le compte 438 (Organismes sociaux, charges à payer et produits à recevoir) possède une ventilation supplémentaire dans le PCG.
 - Le compte 44* (Etat et autres collectivités publiques)
 - Les comptes 442 (État – Impôts et taxes recouvrables sur des tiers) 443* (Opérations particulières avec l'État, les collectivités publiques, les organismes Internationaux), 445 (État - Taxes sur le chiffre d'affaires), 447 (Autres impôts, taxes et versements assimilés) et 448 (Etat, charges à payer et produits à recevoir) *sont communs à la M21 et au PCG*
 - Les compte 441 (Etat-Subventions à recevoir), 444 (Impôts sur le bénéfice), 446 (Obligations cautionnées) et 449 (Quotas d'émission à restituer à l'Etat) *n'apparaissent que dans le PCG*
 - Le compte 45* *est commun à la M21 et PCG, mais sans correspondance de contenu*. Dans le PCG, il s'appelle « Groupes et associés ». Dans la M21, il s'appelle « budgets annexes » et permet d'enregistrer les opérations d'exploitation relatives aux activités faisant l'objet d'un budget annexe, dotation non affectée aux services hospitaliers (DNA) par exemple.
 - Le compte 46 (Débiteurs divers et créditeurs divers) compte enregistre les créances et dettes non comprises dans les comptes précédents de la classe 4.

- Les comptes 462 (Créances sur cessions d'immobilisations) 464 (Dettes sur acquisition de valeurs mobilières de placement) 465 (Créances sur cessions de valeurs mobilières de placement) 467 (Autres comptes débiteurs ou créditeurs) et 468 (Divers - Charges à payer et produits à recevoir) **sont communs à la M21 et au PCG**. Les comptes 462 467 et 468 sont plus développés dans la M21.
 - Les comptes 463 (Fonds en dépôt) et 466 (Excédents de versement) sont **spécifique à la M21**
- **Le compte 47*** (Comptes transitoires ou d'attente) reprend les opérations qui ne peuvent pas être imputées de façon certaine ou définitive au moment où elles doivent être enregistrées ou qui exigent une information supplémentaire.
 - Les comptes 471, 472, 475* 476 (Différence de conversion-Actif), 477 (Différence de conversion-Passif) et 478 (Autres comptes transitoires) sont **communs à la M21 et au PCG**.
 - Les comptes 473 et 474 sont **spécifiques au PCG**
 - l'ensemble des comptes de 471 à 475 sont des « Comptes d'attente » dans le PCG alors que le compte 471 est nommé « recettes à classer ou à régulariser », le 472 « dépenses à classer ou à régulariser » et le 475 (Legs et donations en cours de réalisation) dans le M21.
 - En outre, les comptes communs au M21 et au PCG sont plus ventilés dans le M21
- **Le compte 48*** (Comptes de régularisation) est **commun à la M21 et au PCG**, mais avec des ventilations différentes.
 - Les comptes 481* (Charges à répartir sur plusieurs exercices), 486 (Charges constatées d'avance), 487 (Produits constatés d'avance) sont **communs à la M21 et au PCG**. Le compte 4812 (Frais d'acquisition des immobilisations) existe uniquement au sein du PCG tandis que la comptabilité M21 ventile plus largement le 4818 (Charges à étaler)
 - Les comptes 488 (Compte de répartition périodique des charges et produits) et 489 (Quotas d'émission alloués par l'Etat) **sont spécifiques au PCG**.
- **Le compte 49** (Provisions pour dépréciation des comptes de tiers)
 - Les comptes 491 et 496 (Provisions pour dépréciation de comptes de débiteurs divers) **sont communs à la M21 et au PCG**, mais le 491 porte un nom différent selon le secteur, « Provisions pour dépréciation des comptes de clients » pour le PCG et « Provisions pour dépréciation des comptes de redevables » pour le M21. En outre, le compte 496 est ventilé dans la comptabilité PCG en trois comptes, 4962 (Créances sur cessions d'immobilisations), 4963 (Créances sur cessions de valeurs mobilières de placement) et 4967 (Autres comptes débiteurs).
 - Le compte 495 (Provisions pour dépréciation des comptes du groupe et des associés) **est spécifique au PCG**. Il est ventilé en trois comptes, le 4951 (Comptes du groupe), 4955 (Comptes courants des associés) et 4958 (Opérations faites en commun et en G.I.E)

CLASSE 5 - Comptes financiers

Ces comptes permettent d'enregistrer les mouvements de fonds.

- Le compte 50 (Valeurs mobilières de placement-VMP)
 - Les autres comptes, 506 (Obligations), 507 (Bons de trésor et bons de caisse à court terme) 508* (Autres valeurs mobilières et créances assimilées) **sont communs à la M21 et au PCG**. Le 506 est ventilé dans la comptabilité PCG
 - Les comptes 501 (Parts dans les entreprises liées), 502 (Actions propres), 503 (Actions), 504 (Autres titres conférant un droit de propriété), 505 (Obligations et dons émis par la société et rachetés par elle) et 509 (Versements restant à effectuer sur valeurs mobilières de placement non libérées) sont **spécifiques au PCG**
- Le compte 51 (Banques, établissements financiers et assimilés)
 - Les comptes 511 (Valeurs à l'encaissement), 512 (Banques) (514 (Chèques postaux), 515 (« Caisses » du Trésor et des établissements M21s) pour le PCG et (Comptes au Trésor) pour le M21, 516 (Sociétés de bourse) pour le PCG et (Comptes à terme) pour le M21, 517* (Autres organismes financiers), 518* (Intérêts courus), 519* (Concours bancaires courants) pour le PCG et (Crédits de trésorerie) pour le M21, sont **communs à la M21 et au PCG**. Le compte 511 se ventile de manière différente dans le M21 et dans le PCG.
 - Le compte 513* (Caisses des dépôts et consignations) **est spécifique à la M21**.
 - Le compte 517 (Autres organismes financiers) est **spécifique au PCG**.
- Le compte 52 (Instruments de trésorerie) est **spécifique au PCG**
- Le compte 53 (Caisse) est **commun à la M21 et au PCG** mais n'est développé en comptes 531 (Caisse siège social) 532 (Caisse succurcale-ou usine-A) et 533 (Caisse succurcale-ou usine-A) que dans le PCG.
- Le compte 54 (Régies d'avances et accreditifs) est **commun à la M21 et au PCG**, mais il est ventilé en comptes 541 (Disponibilités chez le régisseur) et 545 (Administrateurs de legs) uniquement dans la comptabilité M21.
- Le compte 58 (Virements internes) **commun à la M21 et au PCG**, est ventilé en comptes 580 (Virements internes), 581 (Dotations attendues) et 582 (Dotations reçues), 583 (Encaissements manuels), 584 (Encaissements par lecture optique), 585 (Encaissements par la procédure NOE) uniquement dans la comptabilité M21.
- Le compte 59* (Provisions pour dépréciation des comptes financiers) est **commun à la M21 et au PCG**, il est ventilé en compte 590 (Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement) uniquement dans la comptabilité PCG.

B - Comptes de résultat

CLASSE 6 - Comptes de charges

Ces comptes se rapportent à l'exploitation normale et courante de l'établissement ainsi qu'à sa gestion financière et ses opérations exceptionnelles.

- Le compte 60 (Achats)
 - Les comptes 601 (Achats stockés-Matières premières et/ou fournitures), 602* (Achats stockés-Autres approvisionnements), 603* (Variation de stocks), 606* (Achats non stockés de matières et fournitures), 607 (Achats de marchandises) et 609 (Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats) **sont communs à la M21 et au PCG**. Cependant le vocabulaire employé peut être différent. Par exemple, le compte 6021 « Matières consommables » dans le PCG est intitulé « Produits pharmaceutiques et produits à usage médical » dans la M21. A part le compte 609, les autres comptes sont plus ventilés dans le M21 que dans le PCG.
 - Les comptes 604 (Achats d'étude et prestations de service), 605 (Achats de matériel, équipements et travaux), 608 (Compte réservé, le cas échéant, à la récapitulation des frais accessoires incorporés aux achats) sont **spécifiques au PCG**
- Le compte 61 (Services extérieurs)
 - Tous les comptes, c'est à dire les comptes 611 (Sous traitance générale), 612 (Redevance et crédit-bail), 613* (Locations), 614 (Charges locatives de copropriété, 615* (Entretien et réparations) 616* (Primes d'assurance))(depend de ce qu'on met dans le tableau partie II) (Primes d'assurance), 617* (Etudes et recherches), 618* (Divers) et 619 (Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs **sont communs à la M21 et au PCG** et bien souvent plus ventilés dans la M21 que dans le PCG. Ainsi le compte 611 (Sous traitance générale) est ventilé en 6111 (Sous traitance générale à caractère médicale), lui même ventilé en huit comptes selon l'activité et 6112 (Sous traitance générale à caractère médico-social), également ventilé en huit comptes selon l'activité.
- Le compte 62 (Autres services extérieurs)
 - Les comptes 621, nommé « Personnel extérieur à l'entreprise » dans le PCG et « Personnel extérieur à l'établissement » dans la M21, 622* (Rémunérations d'intermédiaires et honoraires), 623*, nommé « Publicité, publications, relations publiques » dans le PCG et « Informations, publications, relations publiques » dans la M21, 624* (Transports de biens et transports collectifs du personnel), 625* (Déplacements, missions et réceptions), 626* (Frais postaux et de télécommunications), 627* (Services bancaires et assimilés), 628, nommé « Divers » dans le PCG et « Prestations de service à caractère non médical » dans la M21, et 629 (Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs) sont **communs à la M21 et au PCG**.

Cependant, la ventilation est différente dans la M21 et dans le PCG.

- Le compte 63 (Impôts, taxes et versements assimilés)
 - Les comptes 631 (Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations [administrations des impôts]), 633* (Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations [autre organisme]), 635 (Autres impôts, taxes et

versements assimilés [administrations des impôts]) et 637 (Autres impôts, taxes et versements assimilés [autre organisme]) **sont communs à la M21 et au PCG**. La ventilation est à peu près identique mis à part le 637 qui est ventilé en quatre comptes dans le PCG

- **Le compte 64*** (Charges de personnel)
 - Les comptes 641* (Rémunérations de personnel), 645* (Charges de sécurité sociale et de prévoyance), 647* (Autres charges sociales), 648* (Autres charges de personnel) **sont communs à la M21 et au PCG**. Dans la M21, la distinction est faite entre le personnel médical et non médical alors qu'elle n'existe évidemment pas dans le PCG puisque celui-ci est applicable à l'ensemble des entreprises de statut privé commercial
 - Les comptes 644 (Rémunération du travail de l'exploitant) et 646 (Cotisations sociales personnelles de l'exploitant) **est spécifique au PCG**
 - Le compte 642* (Rémunérations du personnel médical) **est spécifique à la M21**
- **Le compte 65** (Autres charges de gestion courante)
 - Les comptes 654 (Pertes sur créances irrécouvrables) et 658 (Charges de gestion courante) **sont communs à la M21 et au PCG**. Le compte 654 n'est ventilé en exercice courant (6541) et exercice antérieur (6544) que dans le PCG alors que le compte 658 n'est ventilé que dans la M21.
 - Les comptes 651 (Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires), 653 (Jetons de présence) et 655 (Quote-part de résultat sur opérations faites en commun) **sont spécifiques au PCG**
 - Le compte 657 (Subventions) **est spécifique à la M21**
- **Le compte 66** (Charges financières)
 - Les comptes 661 (Charges d'intérêts), 665 (Escomptes accordés), 666 (Pertes de change), 667 (Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement) et 668 (Autres charges financières) **sont communs à la M21 et au PCG**, mais plus ventilés dans la comptabilité PCG. Par exemple, le compte 6611 (Intérêts des emprunts et dettes) se décline en deux comptes dans le PCG : le 66116 (des emprunts et dettes assimilées) et 66117 (des dettes rattachées à des participations)
 - Le compte 664 (Pertes sur créances liées à des participations) **est spécifique au PCG**.
- **Le compte 67** (Charges exceptionnelles).
 - Les comptes 671* (Charges exceptionnelles sur opérations de gestion), 672* (Charges sur exercices précédents), 675 (Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés) et 678 (Autres charges exceptionnelles) **sont communs à la M21 et au PCG**. Le compte 671 est plus ventilé dans le PCG que dans la M21 contrairement au compte 672 qui est ventilé en cinq comptes dans la M21, et distingue les charges entre celles dues à l'exercice précédent et celles dues aux exercices antérieurs.
 - Le compte 673* (Titres annulés -sur exercices antérieurs-) **est spécifique à la M21**.
- **Le compte 68** (Dotations aux amortissements et aux provisions)
 - Les comptes 681* (Dotations aux amortissements et aux provisions-Charges d'exploitation), 686* (Dotations aux amortissements et aux provisions-Charges financières) et 687* (Dotations aux amortissements et aux provisions-Charges exceptionnelles) **sont communs à la M21 et au PCG**. Le compte 681 est ventilé en dotations aux amortissements et aux

provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles (6811), dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir (6812), dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation (6815), dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (6816) qui existe uniquement, dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants (6817). Le compte 6816 est spécifique au PCG.

- Le compte 69 (Participations des salariés-impôt sur les bénéficiaires et assimilés) **ne concerne que le PCG** car il se réfère à une logique commerciale. Il est ventilé en 691 (Participations des salariés aux résultats), 695 (Impôt sur les bénéficiaires), 696 (Supplément d'impôt sur les sociétés liés aux distributions), 697 (Imposition forfaitaire annuelle des sociétés), 698 (Intégration fiscale) et 699 (Produits-Reports en arrière des déficits)

CLASSE 7 - Comptes de produits

Ces comptes se rapportent à l'exploitation normale et courante de l'établissement ainsi qu'à sa gestion financière et ses opérations exceptionnelles.

- Le compte 70* (Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises)
 - Les comptes 701 (Ventes de produits finis), 702 (Ventes de produits intermédiaires), 703 (Ventes de produits résiduels), 704 (Travaux), 705* (Etudes), 706* (Prestations de service), 707 (Ventes de marchandises), 708 (Produits des activités annexes) et 709 (Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise) **sont communs à la M21 et au PCG**. Le compte 708* comprend des comptes de nature différente d'une comptabilité à l'autre : le 7081 est le même (Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel), le 7082 correspond dans le M21 aux « Prestations délivrées aux usagers et aux accompagnant » alors que dans le PCG ce compte correspond aux « Commissions et courtages ». Les comptes 7083 (Locations diverses) et 7084 (Mises à disposition de personnel facturé) sont communs aux deux comptabilités. Le compte 7086 (Bonus sur reprises d'emballages consignés) est spécifique au PCG. En outre, le compte 708 est de façon générale plus ventilé dans le M21 et que dans le PCG. Le compte 7087 est intitulé « Remboursement de frais par les CRPA » dans la M21 et « Bonifications obtenues des clients et prises sur ventes » pour le PCG. Le compte 7088 (Autres produits d'activité annexe) lui est commun. Le compte 709 est commun aux deux comptabilités, mais n'est ventilé que dans le PCG.
- Le compte 71 (Production stockée)
 - Le compte 713 (Variation des stocks) est **commun à la M21 et au PCG**. La ventilation de la comptabilité PCG possède trois niveaux : le 7133 (Variation des en-cours de production de biens), 7134 (Variation des en-cours de production de services) et 7135 (Variation des stocks de produits) alors que celle du M21 ne distingue que le 7133 et le 7135.
- Le compte 72 (Production immobilisée)
 - Les comptes 721 (Immobilisations incorporelles) et le 722 (Immobilisations corporelles) sont **spécifiques au PCG**.
 - **La M21** ne ventile pas le compte 72

- Le compte 73* est *spécifique à la M21*. Il s'intitule «Produits de l'activité hospitalière» et se décline en cinq comptes : 731* (Produits à la charge de l'assurance maladie) qui permet de tenir compte des recettes issus à la fois de l'ancien mode de financement (Doation Globale) et du nouveau mode de financement (T2A), 732* (Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance), 733* (Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers), 734* (Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement), 735* (Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics)
- Le compte 74 « Subventions d'exploitation » *dans le PCG* et « Subventions d'exploitation et participations » *dans le M21*
 - Les comptes 747* (Subventions et participations) et 748* (Autres subventions et participations) sont *spécifiques à la nouvelle M21*.
- Le compte 75 (Autres produits de la gestion courante)
 - Le compte 758* (Produits divers de gestion courante) *est commun à la M21 et au PCG*, mais ventilé uniquement dans le M21 en cinq comptes.
 - Les comptes 751* (Redevance pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires), 752 (Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnels), 753* (Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs, gérants...), 754* (Ristournes reçues des coopératives [provenant des excédents]) et 755 (Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) sont *spécifiques au PCG*.
- Le compte 76 (Produits financiers)
 - Les comptes 761 (Produits de participations), 762, nommé « Produits des autres immobilisations financières » dans le PCG et « produits des immobilisations financières » dans la M21, 764 (Revenus des valeurs mobilières de placement), 765 (Escomptes obtenus), 766 (Gains de change), 767 (Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement) et 768 (Autres produits financiers) *sont communs à la M21 et au PCG*. Cependant les comptes 761 et 762 sont ventilés uniquement dans le PCG.
 - Le compte 763 (Revenus des autres créances) est *spécifique au PCG*.
- Le compte 77 (Produits exceptionnels)
 - Les comptes 771 (Produits exceptionnels sur opérations de gestion), 772* (Produits sur exercices antérieurs), 775 (Produits de cessions d'éléments actifs), 777 (Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice) et 778 (Autres produits exceptionnels) *sont communs à la M21 et au PCG*. Cependant, le compte 772* est ventilé en cinq comptes dans la M21, tenant compte ainsi de différences entre l'exercice précédent et ceux antérieurs, et n'est pas du tout ventilé dans le PCG. Quant aux comptes 775 et 778, ils sont ventilés dans le PCG et pas dans la M21
 - Le compte 773* (Mandats annulés sur exercices antérieurs) *est spécifique à la M21*
- Le compte 78 (Reprises sur amortissements et provisions)
 - Les comptes 781* (Reprises sur amortissements et provisions, à inscrire dans les produits d'exploitation), 786 (Reprises sur provisions, à inscrire dans les produits financiers) et 787* (Reprises sur provisions, à inscrire dans les produits exceptionnels) *sont communs à la M21 et au PCG*. En revanche, le PCG ventile le compte 781 en deux comptes supplémentaires 7811 (Reprises sur amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles) et 7816 (Reprises sur dépréciations des immobilisations

incorporelles et corporelles) en plus des comptes communs avec le M21, 7815 (Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation) et 7817 (Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants). Les comptes 786 et 787 sont également plus ventilés dans le PCG.

- Le compte 79 (Transferts de charges)
 - Les comptes 791 (Transferts de charges d'exploitation), 796 (Transferts de charges financières) et 797 (Transferts de charges exceptionnelles) ***sont communs à la M21 et au PCG.***

C - Autres comptes

CLASSE 8 - Comptes spéciaux

Cette classe de comptes, spécifique au PCG, regroupe des comptes spéciaux qui n'ont pas leur place dans les classes de 1 à 7.

- Le compte 80 (Engagements) enregistre des droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance du patrimoine de l'entité. En effet, les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance du patrimoine sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures
- Le compte 88 (Résultat en instance d'affectation) peut être utilisé par l'entité pour l'affectation du résultat de l'exercice précédent.
- Le compte 89 (Bilan d'ouverture et de clôture) ventilé en compte 890 " Bilan d'ouverture " et en compte 891 " Bilan de clôture " peuvent être utilisés pour la réouverture et la clôture des comptes de l'exercice.

D - Modifications introduites par la nouvelle M21

Les modifications introduites par la nouvelle M21⁴, applicable à compter 1^{er} janvier 2006 sont présentés ici. Ces mises à jour permettent principalement de prendre en compte les spécificités de la tarification à l'activité.

Les comparaisons pour les quatre premières classes ont été réalisés par la DGCP (circulaire n° 528 du 30 novembre 2005) tandis que celles des dernières classes par les auteurs de ce document de travail. Les modifications principales sont, classe par classe :

CLASSE 1 : Comptes de Capitaux

Comptes d'exécution supprimés

Comptes d'exécution 2005 supprimés	Comptes de reprise du solde au 01/01/2006
10219	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
10229	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
1023	10231 / 10238
10239	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
10259	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
106821	06820
1068219	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
1068229	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
1068239	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
1068249	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
1068259	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
106861	1100
11031	1103
11032	1103
11033	1106
11038	1108
1110	1100
1112	1102
11131	1103
11132	1103
11133	1106
11138	1108
11141	11041
11142	11042
11143	11043
1115	1105
11931	1193
11932	1193

⁴ Nouvelle M21 en annexe 1

11933	1196
11938	1198
1197	Compte spécifique APHP qui est soldé
1312	13121 / 13128
1318	13181 / 13188
13119	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
13129	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
13189	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
1392	13921 / 13928
1398	13981 / 13988
13919	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
13929	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
13989	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
141	1100
147	1100
157	1572
1581	143
1582&	158
1583&	158
1584	142
1588&	158
1641	1641 / 1643 / 16441
1642	1641 / 1643 / 16441
1643	1641 / 1643 / 16441
1644	1641 / 1643 / 16441
1645	1641 / 1643 / 16441
1648	1641 / 1643 / 16441
1674	1676

Comptes d'exécution modifiés (nouvel intitulé)

Comptes d'exécution 2005 modifiés	Nouvel intitulé en 2006
1100	Activité principale
1102	USLD
11041	Section hébergement
11042	Section dépendance
11043	Section soins
1105	Ecoles et instituts des professionnels paramédicaux et de sages - femmes
1190	Activité principale
1311	Etat et établissements nationaux
1391	État et établissements nationaux
1572	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions
1673	Prêts de l'Etat
1676	Prêts des collectivités et établissements publics locaux
1677	Prêts des caisses d'assurance maladie

CLASSE 2 : Comptes d'immobilisations

Comptes d'exécution supprimés

Comptes d'exécution 2005 supprimés	Comptes de reprise du solde au 01/01/2006
2019	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
20319	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
20329	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
20339	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
2059	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
2089	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
2115	A éclater entre les subdivisions du 2115
2125	A éclater entre les subdivisions du 2125
2131	A éclater entre les subdivisions du 2131
2135	A éclater entre les subdivisions du 2135
2141	A éclater entre les subdivisions du 2141
2145	A éclater entre les subdivisions du 2145
2153	A éclater entre les subdivisions du 2153
2154	A éclater entre les subdivisions du 2154
216	2186
217	2185
2181	A éclater entre les subdivisions du 2181
2182	A éclater entre les subdivisions du 2182
2183	A éclater entre les subdivisions du 2183
2184	A éclater entre les subdivisions du 2184
228	À éclater entre les subdivisions du 22
2289	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
2299	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
23119	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
23129	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
23139	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
23149	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
23159	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
23189	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
2329	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
2389	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
24	À éclater entre les subdivisions du 24

261	2611
262	2612
263	2613
264	2614
271	À éclater entre les subdivisions du 271
272	À éclater entre les subdivisions du 272
28019	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
280319	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
280329	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
280339	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
28059	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
28089	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
28119	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
28129	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
2813	À éclater entre les subdivisions du 2813
28139	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
2814	À éclater entre les subdivisions du 2814
28149	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
28159	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
2817	28185
28179	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
2818	À éclater entre les subdivisions du 2818
28189	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
2828	À éclater entre les subdivisions du 282
28289	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice
2962	2961
2963	2961
2964	2961
297	À éclater entre les subdivisions du 297

Comptes d'exécution modifiés (nouvel intitulé)

Comptes d'exécution 2005 modifiés	Nouvel intitulé en 2006
229	Droits de l'affectant
2961	Titres de participation
2966	Autres formes de participation

CLASSE 3 : Comptes de stocks et en-cours

Comptes d'exécution supprimés (CRPP°)

Comptes d'exécution 2005 supprimés	Comptes de reprise du solde au 01/01/2006
321	A éclater entre les subdivisions du 321
322	A éclater entre les subdivisions du 322
324	3261
325	A éclater entre le 32661, 32662, 32663,32668, 3262
326	3261
327	3263

Comptes d'exécution supprimés (CRPA L et M) (Différences par rapport au CRPP ?°)

Comptes d'exécution 2005 supprimés	Comptes de reprise du solde au 01/01/2006
321	328
322	328
323	328
324	3261
325	32662/32663/32668
326	3261
34	35

Comptes de stock modifiés(nouvel intitulé) (CRPP)

Comptes de stock 2005	modifiés Nouvel intitulé en 2006
323	Alimentation stockable

Comptes de stock créés (CRPA L et M)

3261 Combustibles et carburants
3262 Produits d'entretien
3263 Fournitures d'atelier
3264 Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs
3265 Fournitures de bureau et informatiques
32662 Petit matériel hôtelier
32663 Linge et habillement
32668 Autres fournitures hôtelières
3268 Autres fournitures consommables

CLASSE 4: Comptes de tiers

Comptes de tiers supprimés

Comptes de tiers 2005 supprimés	Comptes de reprise du solde au 01/01/2006
41134	1238
41234	Ce compte est systématiquement soldé en fin d'exercice
41434	41438
4148	41488
4562	Aucune reprise n'est effectuée sur les comptes de liaison
4582	454
4588	Opérations pour le compte de tiers À éclater entre le 4581 et 4582
4642	44352
4643	44352
4648	44352
46811	475
468121	475
468122	475
4811	4818
48181	4818
48182	4817
48188	4818

Comptes de tiers modifiés(nouvel intitulé)

Comptes de tiers 2005 modifiés	Nouvel intitulé en 2006
41152	Aide médicale d'Etat (AME)
4152	Créances irrécouvrables admises en non – valeur par l'ordonnateur
4281	Prime de service à payer
454	Écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages-femmes (lettre C)
4582	Opérations pour le compte de tiers – Recettes
4564	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) (lettre N)

CLASSE 5: Comptes financiers

Comptes financiers supprimés

Comptes financiers 2005 supprimés	Comptes de reprise du solde au 01/01/2006
513	512
517	516
5186	5181
5187	5188
519	5192/5193/5198
542	Ce compte est soldé par le comptable en fin d'exercice

Comptes financiers modifiés(nouvel intitulé)

Comptes financiers 2005 modifiés	Nouvel intitulé en 2006
59	Dépréciations des comptes financiers

Comptes financiers créés

5081 Autres valeurs mobilières
5088 Intérêts courus sur VMP
517 Autres organismes financiers
5171 Crédit Local de France

CLASSE 6: Comptes de charges

Comptes de charges supprimés

Comptes de charges 2005 supprimés	Comptes de reprise du solde au 01/01/2006
60211	60211/60212/60218
60212	60213/60218
60226	602261/602268
6024	60261
6025	60266
6026	A répartir au sein du 6026
6027	60263
60281/60282/60283/60284/60288	6028
603211/603212/603215/603216/603217/603218	60321
603221/603222/603223/603224/603225/603226/603227/603228	60322
603231/603232/603233/603234/603235/603236/603237/603238	60323
60325	60312
60324/60326	À répartir entre le 60326 et 60328
60327	60328
603281/603282/603283/603284/60328/603288	60328
6037	A répartir au sein du 6037
6063	A répartir sur 6062 6063
6064	A répartir au sein du 6064
6065	A répartir au sein du 6065

6132	61322
6135	À répartir au sein du 6131 et 6132
6152	À répartir au sein du 6151 et 6152
6155	À répartir au sein du 6151 et 6152
6156	À répartir au sein du 6151 et 6152
6162	61688
6171/6178	617
6181	6184
6182	6181
6184	6186
62261/62262	6226
6242	6245
6241	6241/6242
62551	6255
6264	À répartir sur 6265 /6261
6271/6272/6278	627
6333	À répartir sur 63331/63332
6338	À répartir sur 63381/63382
64161/64162/64163/64168	6416
6422	6421
6425	6425/6426
6471/6472/6475/6478	À répartir au sein des comptes 6471/6472
L'ensemble des comptes du 672	6721/6722/6723/6728
681581/681582/681583/681584/681588	68158
68741/68742	68742/68743/687441/687448

Comptes de charges modifiés(nouvel intitulé)

Comptes de charges 2005 modifiés	Nouvel intitulé en 2006
60326	Fournitures consommables
6132	Locations à caractère non médical
6152	Entretiens et réparations des biens à caractère non médical
6181	Documentation générale
6184	Concours divers
6228	Divers
6238	Divers
6241	Transports sur achats
6242	Transports sur ventes
64112	NBI et indemnités de résidence
6413	Personnel sous CDI
6415	Personnel sous CDD
6423	Praticiens contractuels sans renouvellement de droit
6425	Permanences de soin
6471	Personnel non médical
6472	Personnel médical
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés
6721	Charges de personnel
6722	Charges à caractère médical
6723	Charges d'exploitation à caractère hôtelière et général
6728	Autres charges
68742	Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations

Comptes de charges créés

6131 Locations à caractère médical
6151 Entretien et réparations des biens à caractère médical
6245 Transports d'usagers
6334 Cotisations au centre national de gestion
6419 Remboursement sur rémunérations du personnel non médical
6426 Temps de travail additionnel de jour
6429 Remboursement sur rémunération du personnel médical
64516 Cotisations au RAFP
64526 Cotisations au RAFP
6459 Remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance
6489 Remboursements sur autres charges de personnel
6712 Amendes fiscales et pénales
673 Titres annulés
6862 Dotations aux amortissements des charges financières à répartir

CLASSE 7: Comptes de produits

Comptes de produits supprimés

Comptes de produits 2005 supprimés	Comptes de reprise du solde au 01/01/2006
70621	731
706211	A répartir au sein du 73111
706212	73112
706213	73113
706214	731141
706215	731142
706216	73116
706217	73117
706218	7318
7062181	731181
7062182	731182
70622	7321
706221	73211
706222	73212
706223	73213
7062231	732131
7062232	732132
706224	73214
706227	A répartir vraisemblablement entre 73211/73121/73213/73214/73218
706228	73218
70623	7322
706231	73221
7062211	732211
706312	732212
706232	73222
70624	7323
706241	73231
706242	73232
70625	733
706251	7331

706252	7332
706253	7333
70627	7327
706271	73271
706272	73272
706273	73273
706281	73511
706282	73512
7064	734
70641	7341
70642	7342
70643	7343
70644	7344
70645	7345
70646	7346
70647	7347
70648	7348
7065	7312/7324
706511	73121
706512	73241
706513	73241
706514	73248
70651	N'existe plus. A répartir entre 73121/73241/73528
70652	73122
70653	731142
706551	731114
706552	73244
706561	73245
706562	73245
706563	73128/73248
70657	73128/73247
70658	73128/73248
70831/70832/70833/70834/70835/70838	7083
70882	70888
70883	70888
741/742	A répartir dans les comptes 747/748
7412	7488
7413	7473
74131	74731
74132	74732
74133	74731
7415	7488
74181	7488
74182	7488
74183	7488
74188	7488
7421	7472
7428	7488
743	7483
744	7484
7582	753
75821	7531
75822	7532
75823	7533

7583	754
758311/758312/758313/758313	7548
758315	7475
758316	74742
758318	7548
75833	7542
75834	7541
75835	75431/75432
75836	7548
75838	7548
7584	7548
7586	75881
7588	75888
7724	773
7721/7722/7723/7728	772
781581/781582/781583/781584/781588	78158
78741	787448
78742	78742/78743/78744/787448/787448
78743	787448

Comptes de produits modifiés(nouvel intitulé)

Comptes de produits 2005 modifiés	Nouvel intitulé en 2006
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes
7083	Locations diverses
70881	Redevances commerciales, locations téléviseurs, produits audio et vidéo
78742	Reprises sur les provisions pour renouvellement des immobilisations
78743	Reprises sur les provisions pour charges de personnel liées au CET

Comptes de produits créés

705 Etudes

73242 Forfait Accueil et traitement des urgences (ATU)

73243 Forfait petit matériel

73245 SMUR

73246 Majoration pour non respect du parcours de soins

7338 Autres produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers

7351 Contributions forfaitaires à l'établissement de santé de Mayotte

7358 Autres produits à la charge de l'Etat, collectivité territoriales et autres organismes publics

70824 Majoration pour chambre particulière

Tous les comptes 73

747 Subventions et participations

747(et ses ventilations)4 Fonds pour l'emploi hospitalier (FEH)

748 (et ses ventilations)Autres subventions et participations

751 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires

753 (et ses ventilations)Retenues et versements sur honoraires médicaux

754 (et ses ventilations)Remboursement de frais

773 Mandats annulés sur exercices antérieurs

7816 Reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

78744 (et ses ventilations) Reprises sur les provisions pour propre assureur

Partie II - Présentation des documents comptables

Dans cette partie, sont présentés les documents comptables disponibles auprès des établissements : les balances globales des hôpitaux publics transmis à la comptabilité publique, les comptes administratifs d'un échantillon d'établissements privés sous dotation globale obtenus à travers une enquête réalisée par la Drees et les liasses fiscales des cliniques privées à but lucratif fournis aux tribunaux de commerce.

A - Les balances comptables des hôpitaux publics reçus en N+1 correspondent à la réalité comptable des établissements, compte par compte, pour l'ensemble des classes de la M21, de la classe 1 à la classe 7, ceci au 31 décembre de l'année N. Les opérations inscrites au bilan et au compte de résultat sont ainsi classifiées en 7 classes, les 5 premières classes se rapportant au bilan et les deux dernières au compte de résultat, reprenant ainsi le détail de la M21.

Les hôpitaux publics remontent leurs documents comptables auprès de la DGCP (Direction Générale de la Comptabilité Publique) qui les fournit par la suite à la Drees.

B - Jusqu'en 2004, la Drees gérait une enquête auprès d'un échantillon d'établissements privés sous dotation globale. Les données fournies par cette enquête concernent uniquement les comptes des classes 6 et 7 de la section d'exploitation (et non ceux de la section d'investissement). Cette catégorie d'établissements était jusqu'en 2004 financée par la dotation globale et présentait leur compte administratif par groupe fonctionnel, comme les hôpitaux publics.

La réforme du régime budgétaire et comptable des établissements publics de santé et des établissements privés antérieurement financés par dotation globale entre en vigueur en 2006. Elle se caractérise par l'instauration d'un état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) en lieu et place du budget. L'EPRD présente la double caractéristique de disposer d'une part de crédits évaluatifs et d'offrir d'autre part, une double approche à la fois budgétaire et financière.⁵ L'annexe 3 décrit les titres des EPRD.

C - Les cliniques privées adressent leurs liasses fiscales aux tribunaux de commerce. En effet, comme toute entreprise privée, elles ont l'obligation de déposer leurs comptes chaque année à la clôture de l'exercice auprès des tribunaux de commerce ainsi qu'aux services fiscaux. Ces liasses contiennent le bilan (actif et passif), le compte de résultat ainsi que des annexes (les immobilisations, les amortissements, les provisions inscrites au bilan, l'état des échéances, des créances et des dettes à la clôture de l'exercice, la détermination du résultat fiscal, les déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles, le tableau d'affectation du résultat et renseignements divers ainsi que la détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice).

Le bilan (feuillet 1 et 2 des liasses fiscales) reprend les classes 1 à 5 et les classes 6 et 7 du plan comptable sont reprises dans le compte de résultat (feuillet 3 et 4).

⁵ cf http://www.sante.gouv.fr/hm/dossiers/reforme_budg_etab/accueil.htm

Partie III - Correspondance des liasses fiscales avec le PCG et avec la dernière version M21, datée de janvier 2006

Les liasses fiscales sont les documents que doivent adresser les entreprises privées aux services des Impôts.

Les tableaux ci-dessous sont construits à partir des liasses fiscales pour les cliniques et des comptes de la M21 pour les hôpitaux. A chaque ligne des liasses fiscales (pour la partie actif et passif du bilan et la partie compte de résultat) sont indiqués les comptes correspondants du PCG et de la M21.

La correspondance entre les liasses fiscales et la M21 est délicate. En effet, certains comptes de la M21 correspondent à plusieurs lignes des liasses fiscales et la correspondance précise et exacte peut être parfois difficile.

ATTENTION : La correspondance est établie entre chacun des postes des liasses fiscales et les comptes du PCG et de la M21. Pour cette raison, certains comptes de la M21 n'apparaissent pas dans le tableau. C'est le cas par exemple des comptes 38 et 45.

1.1. Compte de bilan

1.2. Compte de bilan

1.2.1. Actif

Postes du bilan	Rapprochements avec les comptes de la M21 (nomenclature hospitalière) et ceux du PCG (Plan comptable général)
Capital souscrit non appelé (actionnaires)	<i>Compte spécifique au PCG</i> : <u>109</u> . Pas d'équivalent dans la M21
ACTIF IMMOBILISE	
Immobilisations incorporelles	
Frais d'établissements	<i>Compte commun</i> : <u>201</u>
<i>Amortissements, provisions</i>	<u>2801</u> (Compte commun)
Frais de recherche et développement	<i>Compte commun</i> : <u>203</u>
<i>Amortissements, provisions</i>	<u>2803</u> (Compte commun)
Concessions, brevets et droits similaires	<i>Compte commun</i> : <u>205</u>
<i>Amortissements, provisions</i>	<u>2805</u> (Compte commun)
Fonds commercial	<i>Comptes spécifiques au PCG</i> : <u>206</u> et <u>207</u> . Pas d'équivalent dans la M21
<i>Amortissements, provisions</i>	<u>2807</u> (spécifique PCG)

Autres immobilisations incorporelles <i>Amortissements, provisions</i>	<i>Compte commun</i> : <u>208, 232</u> <u>2808</u> (Compte commun)
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	<i>Compte commun</i> : <u>237</u>
Immobilisations corporelles	
Terrains <i>Amortissements, provisions</i>	<i>Comptes communs</i> : <u>211*</u> , <u>212.</u> , <u>221*</u> , <u>222*</u> <u>2811, 2812, 2821, 2822</u>
Constructions <i>Amortissements, provisions</i>	<i>Comptes communs</i> : <u>213*</u> , <u>214*</u> , <u>223*</u> , <u>224*</u> <u>2813, 2814, 2823, 2824</u>
Installations techniques, matériel et outillage industriels <i>Amortissements, provisions</i>	<i>Compte commun</i> : <u>215*</u> , <u>225*</u> <u>2815, 2825</u>
Autres immobilisations corporelles <i>Amortissements, provisions</i>	<i>Compte commun</i> : <u>218*</u> , <u>228*</u> <i>Compte spécifique à la M21</i> : <u>229</u> <u>2818, 2828</u>
Immobilisations en cours	<i>Compte commun</i> : <u>231*</u>
Avances et acomptes	<i>Compte commun</i> : <u>238</u>
Immobilisations financières	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence <i>Amortissements, provisions</i>	<i>Compte spécifique au PCG</i> : <u>25</u> Cette notion n'existe pas dans la M21.
Autres participations	<i>Compte commun</i> : <u>261*</u> (Titres de participation), <u>266</u>
Créances rattachées à des participations <i>Amortissements, provisions</i>	<i>Compte commun</i> <u>267.</u> <i>Compte spécifique au PCG</i> : <u>268, 269</u>

Autres créances <i>Amortissements, provisions</i>	<i>Comptes communs</i> : <u>4097, 4098, 4287, 4387, 443D, 4487, 4456, 4458D, 4487, 45D (sauf 4562), 462, 465, 467D, 4687, 478D</u> <i>Comptes spécifiques au PCG</i> : <u>4096, 425, 441, 458D, 471D à 475D</u> . <i>Comptes spécifiques à la M21</i> : <u>484</u> <i>Compte commun</i> : <u>496</u>
Capital souscrit et appelé, non versé <i>Amortissements, provisions</i>	<i>Compte spécifique au PCG</i> : <u>4562</u> . Attention , il existe un compte 4562 dans la M21, mais ne correspond pas au capital souscrit et appelé, non versé puisque cette notion n'existe pas dans les établissements publics <i>Compte spécifique au PCG</i> : <u>495</u>
Divers <i>Amortissements, provisions</i> <i>Compte commun</i> : <u>59</u> (non ventilé dans la M21)	
Valeurs mobilières de placement <i>Amortissements, provisions</i>	<i>Compte commun</i> : <u>50</u> <i>Comptes spécifiques au PCG</i> : <u>52D</u> Attention seuls les comptes <u>506, 507</u> et <u>508</u> sont équivalents dans la M21 <i>Comptes spécifiques au PCG</i> : <u>590</u>
Disponibilités <i>Amortissements, provisions</i>	<i>Comptes communs</i> : <u>51D, 518, 53, 54., 58</u> <i>Comptes spécifiques au PCG</i> : <u>512*, 5181*</u> Le compte <u>516*</u> ne recouvre pas la même réalité dans le PCG et dans la M21
COMPTES DE REGULARISATION	
Charges constatées d'avance <i>Amortissements, provisions</i>	<i>Compte commun</i> : <u>486</u>
Charges à répartir sur plusieurs exercices <i>Amortissements, provisions</i>	<i>Compte commun</i> : <u>481*</u>
Primes de remboursement des obligations <i>Amortissements, provisions</i>	<i>Compte commun</i> : <u>169</u>
Écarts de conversion – actifs <i>Amortissements, provisions</i>	<i>Compte commun</i> : <u>476, 407D</u>

1.2.2. Passif

Postes du bilan	Rapprochements avec les comptes de la M21 (nomenclature hospitalière) et ceux du PCG (Plan comptable général)
CAPITAUX PROPRES	
Capital social ou individuel	<i>Comptes spécifiques au PCG</i> : <u>101</u> et <u>108</u> . Pas d'équivalent dans la M21. <i>Remarques</i> : On peut estimer que l'équivalence non stricte de la M21 est le compte 102
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	<i>Compte spécifique au PCG</i> : <u>104</u> . Pas d'équivalent dans la M21.
Écart de réévaluation	<i>Comptes spécifiques au PCG</i> : <u>105</u> et <u>107</u> . Pas d'équivalent dans la M21
Réserve légale	<i>Compte spécifique au PCG</i> : <u>1061</u> . Pas d'équivalent dans la M21
Réserves statutaire ou contractuelles	<i>Compte spécifique au PCG</i> : <u>1063</u> . Pas d'équivalent dans la M21
Réserves réglementées	<i>Comptes spécifiques au PCG</i> : <u>1062</u> , <u>1064</u>
Autres réserves	<i>Compte commun</i> : <u>1068</u> , mais plus développé dans le public
Report à nouveau	<i>Compte commun</i> : <u>11</u> *, mais plus développé dans le public
Résultat net de l'exercice	<i>Compte commun</i> : <u>12</u> , sans codification des concepts de perte (<u>129</u>) et de bénéfice (<u>120</u>) dans le public
Subventions d'investissement	<i>Compte commun</i> : <u>13</u> * Attention , le compte <u>138</u> n'existe pas dans la M21
Provisions réglementées	<i>Compte commun</i> : <u>14</u> * Attention , le compte <u>14</u> est plus développé dans le PCG. En particulier, il n'existe pas dans la M21 de comptes propres aux provisions relatives aux immobilisations, aux stocks et aux autres éléments de l'actif...
AUTRES FONDS PROPRES	
Produit des émissions de titres participatifs	<i>Compte spécifique au PCG</i> : <u>1671</u> . Pas d'équivalent dans la M21
Avances conditionnées	Le compte <u>1674</u> (avances conditionnées de l'Etat) du PCG correspond au compte <u>1673</u> de la M21. Attention , la M21 présente des comptes spécifiques, correspondants à des prêts et avances de collectivités déconcentrées et décentralisées de l'Etat (<u>1674</u> , <u>1676</u> et <u>1677</u>).
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	<i>Compte commun</i> : <u>151</u> *
Provisions pour charges	<i>Compte commun</i> : <u>15</u> , à l'exclusion du compte <u>151</u> *. Attention , pas de comptes <u>153</u> à <u>156</u> dans la M21
DETTES	
Emprunts obligataires convertibles	<i>Comptes communs</i> : <u>163</u> <u>1688</u> (<u>16881</u> pour le PCG). <i>Compte spécifique au PCG</i> : <u>161</u> . Pas d'équivalent dans la M21
Autres emprunts obligataires	<i>Comptes communs</i> : <u>163</u> et <u>1688</u> (<u>16883</u> pour le PCG). Attention , pour le 1688, pas de différence entre les types d'emprunts obligataires dans la M21

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	<p>Comptes communs : <u>164, 512*C, 514C et 518C, 519</u>, Attention, le <u>519</u> ne correspond pas dans la M21 au concours bancaire courant du PCG mais aux crédits de trésorerie.</p> <p>Comptes spécifiques au PCG : <u>517*C</u>, Compte spécifique à la M21 : <u>463</u></p>
Emprunts et dettes financières divers	<p>Comptes communs : <u>165, 167</u> (sauf <u>1671</u> et <u>1675</u>)<u>168</u> (sauf le <u>16881, 16883 et 16884</u> pour le PCG) et <u>45*C</u>.</p> <p>Comptes spécifiques au PCG : <u>166, 17, 426, 1671, 1675</u></p>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	<p>Compte commun : <u>4191</u></p>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<p>Comptes communs : <u>401, 403, 408</u> (avec <u>4081</u> et <u>4088</u> pour le PCG) Attention, les comptes <u>4081</u> et <u>4088</u> ne sont pas individualisés dans la M21.</p> <p>Mettre un commentaire pour 408 (qu'une partie... °)</p>
Dettes fiscales et sociales	<p>Comptes communs : <u>421, 427, 428*</u> (<u>4282, 4284</u> et <u>4286</u> pour le PCG), <u>43, 442, 443, 4455, 4457, 4458C, 4486, 447, 448</u>.</p> <p>Attention, les comptes <u>421</u> et <u>424</u> (honoraires médicaux) de la M21 représentent la rémunération des personnels alors que le compte <u>424</u> du PCG enregistre la participation des salariés au résultat. Le compte <u>428</u> présente des sous-divisions différentes : pas de <u>4282</u> ni de <u>4284</u> dans la M21. Il n'existe pas de compte <u>444</u> (Impôts sur les bénéfices) dans la M21. Les comptes <u>448</u> de la M21 ne sont pas ventilés en <u>4482</u> et <u>4486</u>, contrairement au PCG.</p> <p>Comptes spécifiques au PCG : <u>422, 443C, 444C, 446, 457, 44584, 44587</u> Comptes spécifiques à la M21 : <u>424, 429</u></p>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	<p>Comptes communs : <u>404, 405, 408</u> (<u>4084</u> et <u>4088</u> pour le PCG). Attention, le compte <u>404</u> enregistre des spécificités liées aux exercices précédents sur les comptes fournisseurs dans la M21.</p> <p>Comptes spécifiques au PCG : <u>269, 279</u>.</p>
Autres dettes	<p>Comptes communs : <u>4197, 464*, 467C, 4686</u>, de <u>471C</u> à <u>475C, 478C</u>.</p> <p>Comptes spécifiques au PCG : <u>424, 4196, 4198</u> et <u>509</u>.</p> <p>Comptes spécifiques à la M21 <u>45C, 4682</u></p>
COMPTE DE REGULATION	
Produits constatés d'avance	<p>Compte commun : <u>487</u></p>
Écart de conversion passif	<p>Compte commun : <u>477, 407C</u></p>

1.3. Compte de résultat

1.3.1. Résultat d'exploitation

Postes du compte de résultat	Rapprochements avec les comptes de la M21 (nomenclature hospitalière) et ceux du PCG (Plan comptable général)
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Vente de marchandises	<i>Comptes communs</i> : <u>707</u> , <i>Compte spécifique du PCG</i> : <u>7097</u>
Production vendue	<i>Comptes communs</i> : Biens : <u>701, 702, 703</u> Services : <u>704, 706*, 708*</u> (en partie pour le PCG), <u>73*</u> , <u>705*</u> (Études) Attention : le compte <u>704</u> présente plus de comptes dans le PCG. Concernant le compte <u>708*</u> , se référer aux remarques précédentes. <i>Compte spécifique du PCG</i> : <u>7091, 7092, 7094, 7095, 7097, 7098</u> <i>Compte spécifique de la M21</i> : <u>709</u> mais sans ventilation
Production stockée	<i>Compte commun</i> : <u>713</u> Attention : le compte <u>713</u> est bien moins développé dans la M21 que dans le PCG.
Production immobilisée	<i>Compte commun</i> : <u>72</u> Attention : le PCG propose la distinction des comptes d'immobilisations incorporelles (<u>721</u>) et corporelles (<u>722</u>), ce qui n'est pas le cas de la M21.
Subventions d'exploitation	<i>Compte commun</i> : <u>74</u> Attention : le compte <u>74</u> couvre des réalités spécifiques dans la M21 : subventions fléchées : SAMU, SMUR, 15, recherche, collectivités type subventions PMI, etc...
Reprise sur amortissements et provision, transferts de charges	<i>Comptes communs</i> : <u>781*</u> , <u>791</u>
Autres produits	<i>Compte commun</i> : <u>75*</u> (sauf <u>755</u> pour le PCG)
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises (y compris les droits de douane)	<i>Comptes communs</i> : <u>607, 6097</u> Attention : le compte <u>607</u> présente des spécificités au secteur hospitalier dans la M21 (éléments médico-pharmaceutiques et d'hôtellerie). <i>Compte spécifique au PCG</i> <u>608</u>
Variation de stocks (marchandises)	<i>Compte commun</i> : <u>6037*</u>
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	<i>Comptes communs</i> : <u>601, 6091, 602*, 6092</u> <i>Compte spécifique du PCG</i> : <u>608</u>
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	<i>Comptes communs</i> : <u>6031*</u> , <u>6032*</u>
Autres achats et charges externes	<i>Comptes communs</i> : <u>606*</u> , <u>6096, 61, 62</u> Attention , la M21 comporte des détails liés à l'activité hospitalière, notamment dans le cadre de la sous-traitance paramédicale et médicale. <i>Comptes spécifiques du PCG</i> : <u>604, 605, 608</u> (Demander à Yvon Rojouan), <u>6094, 6095</u>

Impôts, taxes et versements assimilés	<i>Compte commun</i> : <u>63*</u> Attention , le compte <u>63*</u> de la M21 distingue les personnels médical et non médical pour les comptes <u>6311</u> (taxes sur les salaires), <u>6331</u> (versement de transport), <u>6333*</u> (Participations des employeurs à la formation professionnelle continue) et <u>6338*</u> (Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes))	
Salaires et traitements	<i>Compte commun</i> : <u>641*</u> , <u>648</u> <i>Compte spécifique du PCG</i> : <u>644</u> <i>Compte spécifique de la M21</i> : <u>642*</u>	
Charges sociales	<i>Comptes communs</i> : <u>645</u> , <u>647*</u> Attention , la M21 apporte une distinction entre le personnel médical et non médical. <i>Compte spécifique du PCG</i> : <u>646</u>	
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations : Dotations aux Amortissements	<i>Comptes communs</i> : <u>6811</u> , <u>6812</u>
	Sur immobilisations : Dotations aux Provisions	<i>Compte commun</i> : <u>6816</u> .
	Sur actif circulant : Dotations aux Provisions	<i>Compte commun</i> : <u>6817</u>
	Pour risques et charges : Dotations aux Provisions	<i>Compte commun</i> : <u>6815*</u>
Autres charges	<i>Compte commun</i> : <u>65</u> (sauf <u>655</u>)	
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée	<i>Compte spécifique du PCG</i> : <u>755</u> . Pas d'équivalent dans la M21	
Perte supposée ou bénéfice transféré	<i>Compte spécifique du PCG</i> : <u>655</u> . Pas d'équivalent dans la M21	

1.3.2. Résultat financier

Produits financiers	
Produits financiers de participations	<i>Compte commun</i> : <u>761</u> Attention , le compte <u>761</u> est plus ventilé dans le PCG
Produits et autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	<i>Compte commun</i> : <u>762</u> , <u>764</u>
Autres intérêts et produits assimilés	<i>Comptes communs</i> : <u>765</u> , <u>768</u> <i>Compte spécifique du PCG</i> : <u>763</u>
Reprises sur provisions et transferts de charges	<i>Comptes communs</i> : <u>786</u> , <u>796</u>

Différences positives de change	<i>Compte commun : <u>766</u></i>
Produits nets sur cessions de VMP	<i>Compte commun : <u>767</u></i>
CHARGES FINANCIERES	
Dotations financières aux amortissements et provisions	<i>Compte commun : <u>686</u></i>
Intérêts et charges assimilées	<i>Comptes communs : <u>661</u>, <u>665*</u>, <u>668</u> Attention, le compte 661 est plus ventilé dans le PCG Compte spécifique du PCG : <u>664</u></i>
Différences négatives de change	<i>Compte commun : <u>666</u></i>
Charges nettes sur cessions de VMP	<i>Compte commun : <u>667</u></i>

1.3.3. Résultat exceptionnel

PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	<i>Comptes communs : <u>771</u>, <u>772</u> pour partie</i>
Produits exceptionnels sur opérations en capital	<i>Comptes communs : <u>772</u> pour partie, <u>775</u>, <u>777</u>, <u>778</u> Attention, tous ces comptes sont plus détaillés dans le PCG</i>
Reprises sur provisions et transferts de charges	<i>Comptes communs : <u>787*</u>, <u>797</u></i>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	<i>Comptes communs : <u>671</u>, <u>672*</u> pour partie</i>
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	<i>Comptes communs : <u>672*</u> pour partie, <u>675</u>, <u>678</u></i>
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	<i>Compte commun : <u>687*</u></i>
Participation des salariés au résultat	<i>Compte spécifique du PCG : <u>691</u>. Pas d'équivalent dans la M21</i>
Impôts sur les bénéfices	<i>Comptes spécifiques du PCG : <u>695</u>, <u>696</u>, <u>697</u>, <u>698</u>, <u>699</u>. Pas d'équivalent dans la M21 Cependant il est intéressant de noter la présence de ce compte (<u>69</u>) dans les comptes administratifs des CLCC qui visiblement sont autorisés à réaliser une activité relevant de l'impôt sur les bénéfices.</i>

✧ y compris : redevances de crédit-bail : mobilier 6122, immobilier 6125

Annexe 1 : La M21, appliquée depuis le 01/01/06

Classe 1 : Comptes de capitaux

10 <i>Apports, dotations et réserves</i>	102 Apports	1021 Dotation		
		1022 Compléments de dotation – État		
		1023 Compléments de dotation – Régions	10231 Subventions d'équipement des écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages-femmes (non transférables)	
			10238 Autres	
		1024 Compléments de dotation - Départements		
		1025 Dons et legs en capital		
		1028 Compléments de dotation – Autres		
	106 Réserves	1068 Autres réserves	10682 Excédents affectés à l'investissement	106820 Activité principale
				106822 Unités de soins de longue durée (USLD)
				106823 Maisons de retraite
				106824 Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
				106825 Écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages-femmes
				106826 Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
				106828 Autres activités relevant de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF)
			10685 Réserve de trésorerie	
			10686 Réserve de	106862 USLD

			compensation (uniquement pour les comptes de résultat prévisionnel annexes CRPA sauf CRPA lettre A)	
				106863 Maisons de retraite
				106864 EHPAD
				106865 Écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages-femmes
				106866 SSIAD
				106868 Autres activités relevant de l'article L.312-1 du CASF
			10687 Réserve de compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations de mise aux normes de sécurité (uniquement pour les CRPA à caractère médico- social)	106872 USLD
				106873 Maisons de retraite
				106874 EHPAD
				106876 SSIAD
				106878 Autres activités relevant de l'article L.312-1 du CASF
11 <i>Report à nouveau</i>	110 Report à nouveau excédentaire	1100 Activité principale		
		1101 DNA		
		1102 USLD		
		1103 Maisons de retraite		
		1104 EHPAD	11041 Section hébergement	
			11042 Section dépendance	
			11043 Section soins	
		1105 Écoles et instituts de formation des professionnels		

		paramédicaux et de sages-femmes		
		1106 SSIAD		
		1108 Autres activités relevant de l'article L.312-1 du CASF		
	119 Report à nouveau déficitaire	1190 Activité principale		
		1191 DNA		
		1192 USLD		
		1193 Maisons de retraite		
		1194 EHPAD	11941 Section hébergement	
			11942 Section dépendance	
			11943 Section de soins	
		1195 Écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages-femmes		
		1196 SSIAD		
		1198 Autres activités relevant de l'article L.312-1 du CASF		
12	<i>Résultat de l'exercice</i>			
13	<i>Subvention d'investissement</i>	131 Subventions d'équipements reçues		
		1311 Etat et établissements nationaux		
		1312 Régions	13121 Subventions d'équipement des écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages-femmes (transférables)	
			13128 Autres	
		1313 Départements		
		1315 Autres collectivités et établissements publics locaux		
		1318 Autres subventions d'équipements reçues	13181 Versements libérateurs ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage (écoles)	
			13188 Autres subventions	
		139 Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat		
		1391 État et établissements nationaux		
		1392 Régions	13921 Subventions	

			d'équipement des écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages-femmes (transférables)	
			13928 Autres	
		1393 Départements		
		1395 Autres collectivités et établissements publics locaux		
		1398 Autres subventions d'équipements reçues	13981 Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage (écoles)	
			13988 Autres subventions	
14 Provisions réglementées	142 Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
	143 Provisions réglementées pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET)			

	144 Provisions réglementées pour propre assureur	1441 Responsabilité civile		
		1448 Autres		
<i>15 Provisions pour risques et charges</i>	151 Provisions pour risques	1511 Provisions pour litiges		
		1515 Provisions pour pertes de change		
		1518 Autres provisions pour risques		
	157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	1572 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions		
	158 Autres provisions pour charges			
<i>16 Emprunts et dettes assimilées</i>	163 Emprunts obligataires			
	164 Emprunts auprès des établissements de crédit	1641 Emprunts en euros		
		1643 Emprunts en devises		
		1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	16441 Opérations afférentes à l'emprunt	
			16449 Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	
	165 Dépôts et cautionnements reçus			
	166 Refinancement de dette			
	167 Emprunts assortis de conditions particulières	1673 Prêts de l'Etat		
		1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux		
		1677 Prêts des caisses d'assurance maladie		
		1678 Autres prêts assortis de conditions particulières		
	168 Autres emprunts et dettes assimilées	1681 Autres emprunts et dettes assimilées		
		1687 Autres dettes		
		1688 Intérêts courus		
	169 Primes de remboursement des obligations			

Classe 2 : Comptes d'immobilisations

20 Immobilisations incorporelles	201 Frais d'établissement			
	203 Frais d'études, de recherche et de développement	2031 Frais d'études		
		2032 Frais de recherche et de développement		
		2033 Frais d'insertion		
	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires			
	208 Autres immobilisations incorporelles			
21 Immobilisations corporelles	211 Terrains	2111 Terrains nus		
		2112 Terrains aménagés		
		2114 Terrains de gisement		
		2115 Terrains bâtis	21151 Terrains affectés à l'activité hospitalière	
			21152 Terrains bâtis de la DNA	
			21154 Terrains affectés aux USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF	
			21155 Terrains affectés aux écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes	
			21158 Autres terrains bâtis	
	212 Agencements et aménagements de terrains	2121 Terrains nus		
		2122 Terrains aménagés		
		2124 Terrains de gisement		
		2125 Terrains bâtis	21251 Terrains affectés à l'activité hospitalière	
			21252 Terrains bâtis de la DNA	

			21254 Terrains affectés aux USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF	
			21255 Terrains affectés aux écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et desages- femmes	
			21258 Autres terrains bâtis	
	213 Constructions sur sol propre	2131 Bâtiments	21311 Bâtiments hospitaliers et administratifs	
			21312 Bâtiments de la DNA	
			21314 Bâtiments des USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF	
			21315 Bâtiments des écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes	
			21318 Autres bâtiments	
		2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions (IGAAC)	21351 IGAAC des bâtiments hospitaliers et administratifs	213511 Matériel électrique
				213512 Matériel téléphonique
				213513 Froid
				213514 Installations chauffage
				213515 Monte-charges et ascenseurs
				213516 Équipements sanitaires
				213518 Autres IGAAC
			21352 IGAAC des bâtiments de la DNA	
			21354 IGAAC des bâtiments des USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF	

			21355 IGAAC des écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sagesfemmes	
			21358 IGAAC Autres bâtiments	
	214 Constructions sur sol d'autrui			
		2141 Bâtiments	21411 Bâtiments hospitaliers et administratifs	
			21412 Bâtiments de la DNA	
			21414 Bâtiments des autres activités gérées en comptes de résultat annexes	
			21415 Bâtiments des écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sagesfemmes	
			21418 Autres bâtiments	
		2145 Installations générales, agencements, aménagements des constructions (IGAAC)	21451 IGAAC des bâtiments hospitaliers et administratifs	214511 Matériel électrique
				214512 Matériel téléphonique
				214513 Froid
				214514 Installations chauffage
				214515 Monte-charges et ascenseurs
				214516 Équipements sanitaires
				214518 Autres IGAAC
			21452 IGAAC des bâtiments de la DNA	
			21454 IGAAC des autres activités gérées en comptes de résultat annexes	
			21455 IGAAC des écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages femmes	

			21458 IGAAC Autres bâtiments	
	215 Installations techniques, matériel et outillage industriel	2151 Installations complexes spécialisées		
		2153 Installations à caractère spécifique	21531 Etablissement principal	
			21532 DNA	
			21534 USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF	
			21535 Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages- femmes	
		2154 Matériel et outillage	21541 Etablissement principal	
			21542 DNA	
			21544 USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF	
			21545 Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages- femmes	
	218 Autres immobilisations corporelles	2181 Immobilisations générales, agencements, aménagements divers	21811 Etablissement principal	
			21812 DNA	
			21814 USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF	
			21815 Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages- femmes	
		2182 Matériel de transport	21821 Etablissement principal	
			21822 DNA	
			21824 USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF	
			21825 Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages- femmes	
		2183 Matériel de bureau et matériel informatique	21831 Matériel de bureau	218311 Etablissement principal
				218312 DNA

				218314 USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF
				218315 Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages- femmes
			21832 Matériel informatique	218321 Etablissement principal
				218322 DNA
				218324 USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF
				218325 Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages- femmes
		2184 Mobilier	21841 Etablissement principal	
			21842 DNA	
			21844 USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF	
			21845 Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages- femmes	
		2185 Cheptel		
		2186 Collections et œuvres d'art		
		2188 Autres immobilisations corporelles		
<i>22 Immobilisations reçues en affectation</i>	221 Terrains	2211 Terrains nus		
		2212 Terrains aménagés		
		2214 Terrains de gisement		
		2215 Terrains bâtis		
	222 Agencements et aménagements de terrains			
	223 Constructions sur sol propre	2231 Bâtiments		
		2235 Installations générales, agencements, aménagements des constructions (IGAAC)		

	224 Constructions sur sol d'autrui	2241 Bâtiments		
		2245 Installations générales, agencements, aménagements des constructions (IGAAC)		
	225 Installations techniques, matériel et outillage industriel	2251 Installations complexes spécialisées		
		2253 Installations à caractère spécifique		
		2254 Matériel et outillage		
	228 Autres immobilisations corporelles	2281 Immobilisations générales, agencements, aménagements divers		
		2282 Matériel de transport		
		2283 Matériel de bureau et matériel informatique	22831 Matériel de bureau	
			22832 Matériel informatique	
		2284 Mobilier		
		2285 Cheptel		
		2286 Collections et œuvres d'art		
		2288 Autres immobilisations corporelles		
	229 Droits de l'affectant			
<i>23 Immobilisations en cours</i>	231 Immobilisations corporelles en cours	2311 Terrains		
		2312 Agencements et aménagements des terrains		
		2313 Constructions en cours sur sol propre		
		2314 Constructions en cours sur sol d'autrui		
		2315 Installations techniques, matériel et outillage industriels		
		2318 Autres immobilisations corporelles en cours		
	232 Immobilisations incorporelles en cours			
	237 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles			

	238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles			
24 Immobilisations affectées ou mises à disposition	241 Immobilisations affectées ou mises à disposition			
	249 Droits du remettant			
26 Participations et créances rattachées à des participations	261 Titres de participation	2611 Titres de participation aux syndicats inter-hospitaliers (SIH)		
		2612 Titres de participation aux groupements d'intérêt public (GIP)		
		2613 Titres de participation aux groupements d'intérêt économique (GIE)		
		2614 Titres de participation aux groupements de coopération sanitaire (GCS)		
		2615 Titres de participation aux sociétés d'économie mixte (SEM)		
		2618 Titres de participation – Autres		
	266 Autres formes de participation			
	267 Créances rattachées à des participations			
27 Autres immobilisations financières	271 Titres immobilisés (droit de propriété)	2711 Actions		
		2718 Autres titres		
	272 Titres immobilisés (droit de créance)	2721 Obligations		
		2722 Bons		
	274 Prêts			
	275 Dépôts et cautionnements versés			
	276 Autres créances immobilisées	2761 Créances diverses		
		2768 Intérêts courus		
28 Amortissements des immobilisations	280 Amortissements des immobilisations incorporelles	2801 Frais d'établissement		
		2803 Frais d'études, de recherche et de développement	28031 Frais d'études	
			28032 Frais de recherche et de développement	

			28033 Frais de publication	
		2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires		
		2808 Amortissements des autres immobilisations incorporelles		
	281 Amortissements des immobilisations corporelles			
		2811 Terrains de gisement		
		2812 Agencements et aménagements des terrains		
		2813 Constructions sur sol propre	28131 Bâtiments	
			28135 IGAAC	
		2814 Constructions sur sol d'autrui	28141 Bâtiments	
			28145 IGAAC	
		2815 Installations techniques, matériel et outillage industriels		
		2818 Autres immobilisations corporelles	28181 Immobilisations générales, agencements, aménagements divers	
			28182 Matériel de transport	
			28183 Matériel de bureau et matériel informatique	281831 Matériel de bureau
				281832 Matériel informatique
			28184 Mobilier	
			28185 Cheptel	
			28188 Autres immobilisations corporelles	
	282 Amortissements des immobilisations reçues en affectation	2821 Terrains de gisement		
		2822 Agencements et aménagements des terrains		
		2823 Constructions sur sol propre	28231 Bâtiments	
			28235 IGAAC	
		2824 Constructions sur sol d'autrui	28241 Bâtiments	
			28245 IGAAC	

		2825 Installations techniques, matériel et outillage industriels		
		2828 Autres immobilisations corporelles	28281 Immobilisations générales, agencements, aménagements divers	
			28282 Matériel de transport	
			28283 Matériel de bureau et matériel informatique	282831 Matériel de bureau
				282832 Matériel informatique
			28284 Mobilier	
			28285 Cheptel	
			28288 Autres immobilisations corporelles	
29 <i>Dépréciations des immobilisations</i>	291 Dépréciations des immobilisations corporelles	2911 Terrains		
	293 Dépréciations des immobilisations en cours	2931 Immobilisations corporelles en cours		
		292 Immobilisations incorporelles en cours		
	296 Dépréciations des participations et des créances rattachées à des participations	2961 Titres de participation		
		2966 Autres formes de participation		
		2967 Créances rattachés à des participations		
	297 Dépréciation des autres immobilisations financières	2971 Titres immobilisés (droits de propriété)		
		2972 Titres immobilisés (droits de créance)		
		2974 Prêts		
		2975 Dépôts et cautionnements versés		
		2976 Autres créances immobilisés		

Classe 3.- Comptes de stocks et encours

31 <i>Matières premières (et fournitures)</i>				
32 <i>Autres approvisionnements</i>	321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	3211 Spécialités pharmaceutiques avec autorisation de mise sur le marché (AMM) non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS		
		3212 Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS		
		3213 Spécialités pharmaceutiques sous ATU		
		3215 Produits sanguins		
		3216 Fluides et gaz médicaux		
		3217 Produits de base		
		3218 Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical		
	322 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	3221 Ligatures, sondes		
		3222 Petit matériel médico-chirurgical non stérile		
		3223 Matériel médico-chirurgical à usage unique stérile		
		3224 Fournitures pour laboratoires		
		3225 Fournitures pour imagerie médicale		
		3226 Appareils et fournitures de prothèses et d'orthopédie		
		3227 Pansements		
		3228 Autres fournitures médicales		
	323 Alimentation stockable			
	326 Fournitures consommables	3261 Combustibles et carburants		
		3262 Produits d'entretien		

		3264 Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs		
		3265 Fournitures de bureau et informatiques		
		3266 Fournitures hôtelières	32661 Couches, alèses et produits absorbants	
			32662 Petit matériel hôtelier	
			32663 Linge et habillement	
			32668 Autres fournitures hôtelières	
		3268 Autres fournitures consommables		
	328 Autres fournitures suivies en stock			
<i>33 En- cours de production de biens</i>				
<i>35 Stocks de produits</i>				
<i>37 Stocks de marchandises(ne concerne que les achats de marchandises revendues en l'état par certains établissements)</i>				
<i>38 Autres stocks</i>	381 Stocks de la D.N.A.			
	382 Stocks des C.A.T.			
<i>39 Dépréciation des stocks et en-cours</i>				

Classe 4.- Comptes de tiers (Hélios)

40 Fournisseurs et comptes rattachés	401 Fournisseurs	4011 Fournisseurs		
		4017 Fournisseurs – Retenues de garantie et Oppositions	40171 Fournisseurs – Retenues de garantie	
			40172 Fournisseurs – Oppositions	
	403 Fournisseurs – Effets à payer			
	404 Fournisseurs d'immobilisations	4041 Fournisseurs d'immobilisations		
		4047 Fournisseurs - Retenues de garantie et oppositions	40471 Fournisseurs - Achats d'immobilisations - Retenues de garantie	
			40472 Fournisseurs - Achats d'immobilisations – Oppositions	
	405 Fournisseurs d'immobilisations - Effets à payer			
	407 Fournisseurs – Différences de conversion	4071 – Fournisseurs		
		4074 – Fournisseurs d'immobilisations		
	408 Fournisseurs - Factures non parvenues			
	409 Fournisseurs – débiteurs	4091 Fournisseurs – Avances et acomptes versés sur commandes		
		4097 Fournisseurs, autres avoirs		
		4098 Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		
41 Redevables et comptes rattachés	411 Redevables - Amiable	4111 Hospitalisés et consultants (part du malade)		
		4112 Caisse pivot	41121 Caisse pivot	
			41122 Caisse pivot-montants restant à recouvrer au titre des déductions opérées en vertu de l'article R.174-1-9 du code de la sécurité sociale	
		4113 Caisses de sécurité sociale (régimes obligatoires, autres versements)	41131 Régime général	

			41132 Régime agricole	
			41133 Régime de sécurité sociale des travailleurs non salariés des professions non agricoles	
			41138 Autres régimes obligatoires de sécurité sociale	
		4114 Départements		
		4115 Autres tiers payants	41151 Mutuelles et compagnies d'assurance	
			41152 Aide médicale de l'Etat (AME)	
			41158 Divers - autres tiers payants	
		4116 Etat		
		4117 Prestations entre établissements de santé		
		4118 Autres redevables	41181 Redevables étrangers	
			41182 Clients (activités subsidiaires)	
			41188 Autres	
	415 Créances irrécouvrables admises en non-valeur	4151 Créances irrécouvrables admises en non-valeur par le juge des comptes		
		4152 Créances irrécouvrables admises en non-valeur par l'ordonnateur		
	416 Redevables - Contentieux	4161 Hospitalisés et consultants (part du malade)		
		4162 Caisse pivot		
		4163 Caisses de sécurité sociale (régimes obligatoires, autres versements)	41631 Régime général	
			41632 Régime agricole	

			41633 Régime de sécurité sociale des travailleurs non salariés des professions non agricoles	
			41638 Autres régimes obligatoires de sécurité sociale	
		4164 Départements		
		4165 Autres tiers payants	41651 Mutuelles et compagnies d'assurance	
			41652 Aide médicale de l'Etat	
			41658 Divers - autres tiers payants	
		4166 Etat	41661 Etat – sectorisation psychiatrique	
			41668 Etat - Autres	
		4167 Prestations entre établissements de santé		
		4168 Autres redevables	41681 Redevables étrangers	
			41682 Clients (activités subsidiaires)	
			41688 Autres	
	417 Redevables – Différences de conversion			
	418 Redevables - Produits à recevoir			
	419 Redevables créditeurs	4191 Avances reçues	41911 Hospitalisés et consultants	
			41913 Caisses de sécurité sociale	
			41914 Départements	
			41915 Autres tiers payants	
			41916 État	
			41917 Avances et contributions des hébergés	419171 Provisions versées par les hébergés en attente d'admission à l'aide sociale
				419172 Contributions des hébergés admis à l'aide sociale

			41918 Autres avances	419181 Redevables étrangers
				419188 Autres
		4197 Clients, autres avoirs		
		4198 Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir		
42 <i>Personnel et comptes rattachés</i>	421 Personnel - Rémunérations dues			
	424 Honoraires médicaux	4241 Comptes des médecins généralistes dans les hôpitaux locaux		
		4245 Comptes individuels des praticiens		
	427 Personnel – Oppositions			
	428 Personnel - Charges à payer et produits à recevoir	4281 Prime de service à payer		
		4286 Autres charges à payer		
		4287 Produits à recevoir		
	429 Déficits et débits des comptables et régisseurs			
43 <i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	431 Sécurité sociale	4311 Sécurité sociale		
		4312 Contribution sociale généralisée (CSG)		
		4313 Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)		
		4318 Autres		
	437 Autres organismes sociaux	4371 Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)		
		4372 Institut de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC)		
		4373 Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (ASSEDIC)		

		4374 Caisses mutualistes, de retraites complémentaires ou de secours		
		4378 Autres organismes sociaux		
	438 Organismes sociaux, charges à payer et produits à recevoir	4386 Charges à payer		
		4387 Produits à recevoir		
44 <i>État et autres collectivité publiques</i>	442 État – Impôts et taxes recouvrables sur des tiers			
	443 Opérations particulières avec l'État, les collectivités publiques, les organismes internationaux	4431 Opérations particulières avec les collectivités d'assistance	44311 Opérations particulières avec les collectivités d'assistance – contributions versées par l'hébergé	
			44312 Opérations particulières avec les collectivités d'assistance - Ressources gérées par le comptable	443121 Ressources encaissées par le comptable
				443122 Contributions à reverser par le comptable à la collectivité d'assistance
		4432 État	44321 Dépenses	
			44322 Recettes	443221 Amiable 443226 Contentieux
			44327 Aide sociale – Versement des contributions des hébergés	
		4433 Département	44331 Dépenses	
			44332 Recettes	443321 Amiable 443326 Contentieux
			44337 Aide sociale – Versement des contributions des hébergés	
		4434 Région	44341 Dépenses	
			44342 Recettes	443421 Amiable 443426 Contentieux
		4435 Caisse des dépôts et consignations	44351 Dépenses	
			44352 Recettes	443521 Amiable

				443526 Contentieux
		4436 Ecole nationale de la santé publique (ENSP)	44361 Dépenses	
			44362 Recettes	443621 Amiable
				443626 Contentieux
		4438 Autres collectivités publiques, organismes internationaux	44381 Dépenses	
			44382 Recettes	443821 Amiable
				443826 Contentieux
	445 État - Taxes sur le chiffre d'affaires	4452 T.V.A. due intra- communautaire		
		4455 Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser	44551 T.V.A à décaisser	
			44558 Taxes assimilées à la T.V.A	
		4456 Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles	44562 T.V.A sur immobilisations	
			44566 T.V.A sur autres biens et services	
			44567 Crédit de T.V.A à reporter	
			44568 Taxes assimilées à la T.V.A déductible	
		4457 Taxes sur le chiffre d'affaires collectées	44571 T.V.A collectée	
			44578 Taxes assimilées à la T.V.A collectée	
		4458 Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente	44581 Acomptes – Régime simplifié d'imposition	
			44583 Remboursement de T.V.A demandé	
			44588 Autres taxes sur le chiffre d'affaires	445884 TVA déduite sur avances versées – Régime des encaissements
				445885 TVA décaissée sur avances reçues – Régime des encaissements

				445886 TVA déduite lors du paiement – Régime des encaissements
				445888 Autres
	447 Autres impôts, taxes et versements assimilés	4471 Taxe sur les salaires		
		4478 Autres impôts et taxes		
	448 Etat, charges à payer et produits à recevoir	4486 Charges à payer		
		4487 Produits) recevoir		
45 <i>Comptes de résultat prévisionnels annexes</i>	451 Dotation non affectée (D.N.A.) (lettre A)			
	452 Unités de soins de longue durée (U.S.L.D.) (lettre B)			
	453 Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) (lettre E)			
	454 Écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages-femmes (lettre C)			
	456 Autres activités relevant de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	4561 Maisons de retraite (lettre J)		
		4563 Centres d'aide par le travail (C.A.T.)	45631 Activité sociale (lettre L)	
			45632 Activités de production et de commercialisation (lettre M)	
		4564 Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) (lettre N)		
		4568 Autres activités relevant de l'article L.312-1 du CASF (lettre P)		
	458 Opérations pour le compte de tiers	4581 Dépenses		

		4582 Recettes		
		4583 Activité libérale- Redevables		
		4584 Activité libérale- Praticiens		
46 <i>Débiteurs divers et crédeurs divers</i>	462 Créances sur cessions d'immobilisations	4621 Créances sur cessions d'immobilisations – Amiable		
		4626 Créances sur cessions d'immobilisations – Contentieux		
	463 Fonds en dépôt	4631 Fonds gérés pour le compte des malades majeurs protégés	46311 Fonds gérés par le gérant de tutelle préposé ou le directeur gérant d'affaires	
			46312 Fonds des hospitalisés et hébergés sous sauvegarde de justice	
			46313 Fonds des hospitalisés et hébergés sous tutelle ou curatelle	
		4632 Fonds reçus ou déposés - Usagers	46321 Fonds reçus ou déposés - Hospitalisés et hébergés	
			46322 Fonds trouvés sur les décédés	
			46323 Fonds trouvés sur les malades mentaux	
			46324 Fonds appartenant à des malades sortis	
			46328 Fonds reçus ou déposés - Autres	
		4633 Autres fonds en dépôt	46331 Pécule	
			46332 Fonds de solidarité	
		4634 Gestion des biens des malades majeurs protégés	46341 Masse des prélèvements opérés sur les ressources des malades majeurs protégés	

			46342 Remises du préposé	
			46343 Mesures conservatoires, avances de frais	
	464 Dettes sur acquisition de valeurs mobilières de placement			
	465 Créances sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	466 Excédents de versement			
	467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs	4671 Créiteurs divers		
		4672 Débiteurs divers	46721 Débiteurs divers – Amiable	
			46726 Débiteurs divers - Contentieux	
		4673 Traites de coupes de bois (régime forestier)	46731 Traites de coupes de bois – Amiable	
			46736 Traites de coupes de bois - Contentieux	
		4674 Redevances	46741 Redevances dues par les praticiens hospitaliers	467411 Redevances dues par les PH- Amiable
				467416 Redevances dues par les PH- Contentieux
			46742 Redevances dues par les médecins généralistes dans les hôpitaux locaux	467421 Redevances dues par les MG dans les HL- Amiable
				467426 Redevances dues par les MG dans les HL- Contentieux
		4677 Autres comptes débiteurs ou créditeurs - Différences de conversion	46771 Créiteurs divers – Différences de conversion	
			46772 Débiteurs divers – Différences de conversion	
	468 Divers - Charges à payer et produits à recevoir	4682 Charges à payer sur ressources affectées		
		4684 Produits à recevoir sur ressources affectées		

		4686 Autres charges à payer		
		4687 Produits à recevoir		
47 Comptes transitoires ou d'attente	471 Recettes à classer ou à régulariser	4711 Versements des régisseurs		
		4712 Virements réimputés		
		4713 Recettes perçues avant émission des titres		
		4714 Recettes perçues en excédent à réimputer	47141 Recettes perçues en excédent à réimputer	
			47142 Frais de saisie avant prise en charge	
		4715 Recettes à ventiler (cartes multi- services)		
		4718 Autres recettes à régulariser		
	472 Dépenses à classer ou à régulariser	4721 Dépenses réglées sans mandatement préalable		
		4722 Commissions bancaires en instance de mandatement (cartes bancaires)		
		4728 Autres dépenses à régulariser		
	475 Legs et donations en cours de réalisation			
	476 Différences de conversion – Actif	4761 Diminution des créances	47611 Diminution des prêts	
			47612 Diminution d'autres créances	
		4762 Augmentation des dettes	47621 Augmentation d'emprunts et de dettes assimilées	
			47622 Augmentation d'autres dettes	
		4768 Différences compensées par couverture de change		
	477 Différences de conversion – Passif	4771 Augmentation des créances	47711 Augmentation des prêts	
			47712 Augmentation d'autres créances	
		4772 Diminution des dettes	47721 Diminution d'emprunts et dettes assimilées	

			47722 Diminution d'autres dettes	
			4778 Différences compensées par couverture de change	
	478 Autres comptes transitoires	4781 Frais de poursuites rattachés		
		4788 Autres comptes transitoires		
48 <i>Comptes de régularisation</i>	481 Charges à répartir sur plusieurs exercices	4816 Frais d'émission des emprunts obligataires		
		4817 Indemnités de renégociation de la dette		
	486 Charges constatées d'avance			
	487 Produits constatés d'avance			
49 <i>Dépréciation des comptes de tiers</i>	491 Dépréciation des comptes de redevables			
	496 Dépréciation des comptes de débiteurs divers			

Classe 4.- Comptes de tiers (HTR et Clara)

40 Fournisseurs et comptes rattachés	401 Fournisseurs	4011 Fournisseurs – Exercice courant		
		4012 Fournisseurs - Exercice précédent		
		4014 Fournisseurs – Exercice antérieurs		
		4017 Fournisseurs – Retenues de garantie et Oppositions	40171 Fournisseurs – Retenues de garantie	
			40172 Fournisseurs – Oppositions	
	403 Fournisseurs – Effets à payer			
	404 Fournisseurs d'immobilisations	4041 Fournisseurs d'immobilisations – Exercice courant		
		4042 Fournisseurs d'immobilisations – Exercice précédent		
		4044 Fournisseurs d'immobilisations – Exercice antérieurs		
		4047 Fournisseurs - Retenues de garantie et oppositions	40471 Fournisseurs - Achats d'immobilisations - Retenues de garantie	
			40472 Fournisseurs - Achats d'immobilisations – Oppositions	
	405 Fournisseurs d'immobilisations - Effets à payer			
	407 Fournisseurs – Différences de conversion	4071 Fournisseurs		
		4074 Fournisseurs d'immobilisations		
	408 Fournisseurs - Factures non parvenues			
	409 Fournisseurs – débiteurs	4091 Fournisseurs – Avances et acomptes versés sur commandes		
		4097 Fournisseurs, autres avoirs		
		4098 Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		
41 Redevables et comptes rattachés	411 Redevables - Amiable	4111 Hospitalisés et consultants (part du malade)		
		4112 Caisse pivot	41121 Caisse pivot	

		4113 Caisses de sécurité sociale (régimes obligatoires, autres versements)	41131 Régime général	
			41132 Régime agricole	
			41133 Régime de sécurité sociale des travailleurs non salariés des professions non agricoles	
			41138 Autres régimes obligatoires de sécurité sociale	
		4114 Départements		
		4115 Autres tiers payants	41151 Mutuelles et compagnies d'assurance	
			41152 Aide médicale de l'Etat (AME)	
			41158 Divers - autres tiers payants	
		4116 Etat		
		4117 Prestations entre établissements de santé		
		4118 Autres redevables	41181 Redevables étrangers	
			41182 Clients (activités subsidiaires)	
			41188 Autres	
	412 Redevables – Exercice précédent	4121 Hospitalisés et consultants (part du malade)		
		4122 Caisse pivot	41221 Caisse pivot- Montants restant à recouvrer au titre de la seconde et troisième fraction de la mensualité de décembre	
			41222 Caisse pivot- Montants restant à recouvrer au titre des déductions opérées en vertu de l'article R.174-1-9 du code de la sécurité sociale	
		4123 Caisses de sécurité sociale (régimes obligatoires, autres versements)	41231 Régime général	
			41232 Régime agricole	

			41233 Régime de écurité sociale des travailleurs non salariés des professions non agricoles	
			41238 Autres régimes obligatoires de sécurité sociale	
		4124 Départements		
		4125 Autres tiers payants	41251 Mutuelles et compagnies d'assurance	
			41252 Aide médicale de l'Etat (AME)	
			41258 Divers - autres tiers payants	
		4126 Etat		
		4127 Prestations entre établissements de santé		
		4128 Autres redevables	41281 Redevables étrangers	
			41282 Clients (activités subsidiaires)	
			41288 Autres	
	414 Redevables – Exercices antérieurs (à subdiviser par exercice)	4141 Hospitalisés et consultants (part du malade)		
		4143 Caisses de sécurité sociale (régimes obligatoires, autres versements)	41431 Régime général	
			41432 Régime agricole	
			41433 Régime de sécurité sociale des travailleurs non salariés des professions non agricoles	
			41438 Autres régimes obligatoires de sécurité sociale	
		4144 Départements		
		4145 Autres tiers payants	41451 Mutuelles et compagnies d'assurance	
			41452 Aide médicale de l'Etat (AME)	
			41458 Divers - autres tiers payants	
		4146 Etat	41461	

			Etat- Exercices antérieurs – Sectorisation psychiatrique	
			41468 Etat Exercices antérieurs - Divers	
		4147 Prestations entre établissements de santé		
		4148 Autres redevables	41481 Redevables étrangers	
			41482 Clients (activités subsidiaires)	
			41488 Autres	
	415 Créances irrécouvrables admises en non-valeur	4151 Créances irrécouvrables admises en non-valeur par le juge des comptes		
		4152 Créances irrécouvrables admises en non-valeur par l'ordonnateur		
	417 Redevables – Différences de conversion			
	418 Redevables - Produits à recevoir			
	419 Redevables créditeurs	4191 Avances reçues	41911 Hospitalisés et consultants	
			41913 Caisses de sécurité sociale	
			41914 Départements	
			41915 Autres tiers payants	
			41916 État	
			41917 Avances et contributions des hébergés	419171 Provisions versées par les hébergés en attente d'admission à l'aide sociale
				419172 Contributions des hébergés admis à l'aide sociale
			41918 Autres avances	419181 Redevables étrangers
				419188 Autres
		4197 Clients, autres avoirs		
		4198 Rabais, remises, ristournes à accorder		

		et autres avoirs à établir		
42 <i>Personnel et comptes rattachés</i>	421 Personnel - Rémunérations dues	4211 Personnel – Rémunérations dues – Exercice courant		
		4212 Personnel – Rémunérations dues – Exercice précédent		
		4214 Personnel – Rémunérations dues – Exercices antérieurs		
	424 Honoraires médicaux	4241 Comptes des médecins généralistes dans les hôpitaux locaux		
		4245 Comptes individuels des praticiens		
	427 Personnel – Oppositions			
	428 Personnel - Charges à payer et produits à recevoir	4281 Prime de service à payer		
		4286 Autres charges à payer		
		4287 Produits à recevoir		
	429 Déficits et débits des comptables et régisseurs			
43 <i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	431 Sécurité sociale	4311 Sécurité sociale		
		4312 Contribution sociale généralisée (CSG)		
		4313 Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)		
		4318 Autres	445888 Autres	445888 Autres
	437 Autres organismes sociaux	4371 Caisses nationales de retraite des agents de collectivité locale (CNRACL)		
		4372 Institut de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC)		
		4373 Associations		

		pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (ASSEDIC)		
		4374 Caisses mutualistes, de retraites complémentaires ou de secours		
		4378 Autres organismes sociaux		
	438 Organismes sociaux, charges à payer et produits à recevoir	4386 Charges à payer		
		4387 Produits à recevoir		
44 <i>État et autres collectivités publiques</i>	442 État – Impôts et taxes recouvrables sur des tiers			
	443 Opérations particulières avec l'État, les collectivités publiques, les organismes internationaux	4431 Opérations particulières avec les collectivités d'assistance	44311 Opérations particulières avec les collectivités d'assistance – contributions versées par l'hébergé	
			44312 Opérations particulières avec les collectivités d'assistance - Ressources gérées par le comptable	443121 Ressources encaissées par le comptable
				443122 Contributions à reverser par le comptable à la collectivité d'assistance
		4432 État	44321 Dépenses	
			44322 Recettes	
			44327 Aide sociale – Versement des contributions des hébergés	
		4433 Département	44331 Dépenses	
			44332 Recettes	
			44337 Aide sociale – Versement des contributions des hébergés	
		4434 Région	44341 Dépenses	
			44342 Recettes	
		4435 Caisse des dépôts et consignations	44351 Dépenses	
			44352 Recettes	

		4436 Ecole nationale de la santé publique (ENSP)	44361 Dépenses	
			44362 Recettes	
		4438 Autres collectivités publiques, organismes internationaux	44381 Dépenses	
			44382 Recettes	
	445 État - Taxes sur le chiffre d'affaires	4452 T.V.A. due intra-communautaire		
		4455 Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser	44551 T.V.A à décaisser	
			44558 Taxes assimilées à la T.V.A	
		4456 Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles	44562 T.V.A sur immobilisations	
			44566 T.V.A sur autres biens et services	
			44567 Crédit de T.V.A à reporter	
			44568 Taxes assimilées à la T.V.A déductible	
		4457 Taxes sur le chiffre d'affaires collectées	44578 Taxes assimilées à la T.V.A collectée	
		4458 Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente	44581 Acomptes – Régime simplifié d'imposition	
			44583 Remboursement de T.V.A demandé	
			44588 Autres taxes sur le chiffre d'affaires	445884 TVA déduite sur avances versées – Régime des encaissements
				445885 TVA décaissée sur avances reçues – Régime des encaissements
				445886 TVA déduite lors du paiement – Régime des encaissements
				445888 Autres

	447 Autres impôts, taxes et versements assimilés	4471 Taxe sur les salaires		
		4478 Autres impôts et taxes		
	448 Etat, charges à payer et produits à recevoir	4486 Charges à payer		
		4487 Produits à recevoir		
45 <i>Comptes de résultat prévisionnels annexes</i>	451 Dotation non affectée (D.N.A.) (lettre A)			
	452 Unités de soins de longue durée (U.S.L.D.) (lettre B)			
	453 Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) (lettre E)			
	454 Écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages-femmes (lettre C)			
	456 Autres activités relevant de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	4561 Maisons de retraite (lettre J)		
		4563 Centres d'aide par le travail (C.A.T.)	45631 Activité sociale (lettre L)	
			45632 Activités de production et de commercialisation (lettre M)	
		4564 Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) (lettre N)		
		4568 Autres activités relevant de l'article L.312-1 du CASF (lettre P)		
	458 Opérations pour le compte de tiers	4581 Dépenses		
		4582 Recettes		
46 <i>Débiteurs divers et créateurs divers</i>	462 Créances sur cessions d'immobilisations			

	463 Fonds en dépôt	4631 Fonds gérés pour le compte des malades majeurs protégés	46311 Fonds gérés par le gérant de tutelle préposé ou le directeur gérant d'affaires	
			46312 Fonds des hospitalisés et hébergés sous sauvegarde de justice	
			46313 Fonds des hospitalisés et hébergés sous tutelle ou curatelle	
		4632 Fonds reçus ou déposés - Usagers	46321 Fonds reçus ou déposés - Hospitalisés et hébergés	
			46322 Fonds trouvés sur les décédés	
			46323 Fonds trouvés sur les malades mentaux	
			46324 Fonds appartenant à des malades sortis	
			46328 Fonds reçus ou déposés - Autres	
		4633 Autres fonds en dépôt	46331 Pécule	
			46332 Fonds de solidarité	
		4634 Gestion des biens des malades majeurs protégés	46341 Masse des prélèvements opérés sur les ressources des malades majeurs protégés	
			46342 Remises du préposé	
			46343 Mesures conservatoires, avances de frais	
	464 Dettes sur acquisition de valeurs mobilières de placement			
	465 Créances sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	466 Excédents de versement			
	467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs	4671 Créiteurs divers	46711 Créiteurs divers – Exercice courant	

			46712 Crédoiteurs divers – Exercice précédent	
			46714 Crédoiteurs divers – Exercices antérieurs	
		4672 Débiteurs divers	46721 Débiteurs divers – Exercice courant	
			46722 Débiteurs divers – Exercice précédent	
			46724 Débiteurs divers – Exercices antérieurs	
		4673 Traites de coupes de bois (régime forestier)		
		4674 Redevances	46741 Redevances dues par les praticiens hospitaliers	
			46742 Redevances dues par les médecins généralistes dans les hôpitaux locaux	
		4677 Autres comptes débiteurs ou créditeurs - Différences de conversion	46771 Crédoiteurs divers – Différences de conversion	
			46772 Débiteurs divers – Différences de conversion	
	468 Divers - Charges à payer et produits à recevoir	4682 Charges à payer sur ressources affectées		
		4684 Produits à recevoir sur ressources affectées		
		4686 Autres charges à payer		
		4687 Produits à recevoir		
47 <i>Comptes transitoires ou d'attente</i>	471 Recettes à classer ou à régulariser	4711 Versements des régisseurs		
		4712 Virements réimputés		
		4713 Recettes perçues avant émission des titres		
		4714 Recettes perçues en excédent à réimputer	47141 Recettes perçues en excédent à réimputer	
			47142 Frais de saisie avant prise en charge	
		4715 Recettes à ventiler (cartes multi- services)		
		4718 Autres recettes à régulariser		

	472 Dépenses à classer ou à régulariser	4721 Dépenses régées sans mandatement préalable		
		4722 Commissions bancaires en instance de mandatement (cartes bancaires)		
		4728 Autres dépenses à régulariser		
	475 Legs et donations en cours de réalisation			
	476 Différences de conversion – Actif	4761 Diminution des créances	47611 Diminution des prêts	
			47612 Diminution d'autres créances	
		4762 Augmentation des dettes	47621 Augmentation d'emprunts et de dettes assimilées	
			47622 Augmentation d'autres dettes	
		4768 Différences compensées par couverture de change		
	477 Différences de conversion – Passif	4771 Augmentation des créances	47711 Augmentation des prêts	
			47712 Augmentation d'autres créances	
		4772 Diminution des dettes	47721 Diminution d'emprunts et dettes assimilées	
			47722 Diminution d'autres dettes	
		4778 Différences compensées par couverture de change		
		478 Autres comptes transitoires	4781 Frais de poursuites rattachés	
			4788 Autres comptes transitoires	
<i>48 Comptes de régularisation</i>	481 Charges à répartir sur plusieurs exercices	4816 Frais d'émission des emprunts obligataires		
		4817 Indemnités de renégociation de la dette		
	486 Charges constatées d'avance			
	487 Produits constatés d'avance			
<i>49 Dépréciation des comptes de tiers</i>	491 Dépréciation des comptes de redevables			
	496 Dépréciation des comptes de débiteurs divers			

Classe 5.- Comptes financiers

50 <i>Valeurs mobilières de placement</i>	506 Obligations		
	507 Bons du Trésor		
	508 Autres valeurs mobilières et créances assimilées	5081 Autres valeurs mobilières	
		5088 Intérêts courus sur VMP	
51 <i>Banques, établissements financiers et assimilés</i>	511 Valeurs à l'encaissement	5113 Chèques vacances	
		5115 Cartes bancaires à l'encaissement	
		5116 TIP à l'encaissement	
		5117 Valeurs impayées	51172 Chèques impayés
			51175 Cartes bancaires impayées
			51176 TIP impayés
			51178 Autres valeurs impayées
		5118 Autres valeurs	
	512 Banque		
	514 Chèques postaux		
	515 Compte au Trésor		
	516 Comptes à terme		
	518 Intérêts courus	5181 Intérêts courus à payer	
		5188 Intérêts courus à recevoir	
	519 Crédits de trésorerie	5192 Avances de trésorerie	
		5193 Lignes de crédit de trésorerie	51931 Ligne de crédit de trésorerie
			51932 Ligne de crédit de trésorerie liée à un emprunt
		5198 Intérêts courus sur crédits de trésorerie	
53 Caisse			

54 <i>Régies et accréditifs</i>	541 Disponibilités chez les régisseurs	5411 Disponibilités chez les régisseurs d'avances	
		5412 Disponibilités chez les régisseurs de recettes	
	545 Administrateurs de legs		
58 <i>Virements internes</i>	580 Virements internes		
	581 Dotations attendues		
	582 Dotations reçues		
	583 Encaissements manuels		
	584 Encaissements par lecture optique		
	585 Encaissements par la procédure NOE (norme ouverte d'échanges)		
59 <i>Dépréciation des comptes financiers</i>			

Classe 6 : Comptes de charges

60 <i>Achats</i>	601 Achats stockés de matières premières ou fournitures	6011 A caractère médical et pharmaceutique	60111 A caractère pharmaceutique	
			60112 A caractère médicale	
		6012 A caractère hôtelier et général		
	602 Achats stockés ; autres approvisionnements	6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	60211 Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées	
			60212 Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	
			60213 Spécialités pharmaceutiques sous ATU	
			60215 Produits sanguins	
			60216 Fluides et gaz médicaux	
			60217 Produits de base	
			60218 Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical	
		6022 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	60221 Ligatures, sondes	
			60222 Petit matériel médico-chirurgical non stérile	
			60223 Matériel médico-chirurgical à usage unique stérile	
			60224 Fournitures pour laboratoires	
			60225 Fournitures d'imagerie médicale	
			60226 Appareils et fournitures de prothèses et d'orthopédie	602261 DMI figurant sur la liste mentionnée à l'article L.162-22-7 du CSS

				602268 Autres appareils et fournitures de prothèses et d'orthopédie
			60227 Pansements	
			60228 Autres fournitures médicales	
		6023 Alimentation		
		6026 Fournitures consommable	60261 Combustibles et carburants	
			60262 Produits d'entretien	
			60263 Fournitures d'atelier	
			60264 Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	
			60265 Fournitures de bureau et informatiques	
			60266 Fournitures hôtelières	602661 Couches, alèses et produits absorbants
				602662 Petit matériel hôtelier
				602663 Linge et habillement
				602668 Autres fournitures hôtelières
			60268 Autres fournitures consommable	
		6028 Autres fournitures suivies en stocks		
	603 Variation des stocks	6031 Variation des achats stockés de matières premières ou fournitures	60311 Variation des stocks de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	

			60312 Variation des stocks de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	
		6032 Variation des stocks des autres approvisionnements	60321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	
			60322 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	
			60323 Alimentation stockable	
			60326 Fournitures consommable	
			60328 Autres fournitures suivies en stocks	
		6037 Variation des stocks de marchandises	60371 Variation des stocks de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	
			60372 Variation des stocks à caractère hôtelier et général	
	606 Achats non stockés de matières et fournitures	6061 Fournitures non stockables	60611 Eau et assainissement	
			60612 Énergie et électricité	
			60613 Chauffage	
			60618 Autres fournitures non stockables	
		6062 Fournitures non stockées	60621 Combustibles et carburants	
			60622 Produits d'entretien	
			60623 Fournitures d'atelier	
			60624 Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	
			60625 Fournitures de bureau et informatiques	

			60626 Fournitures hôtelières	606261 Couches, alèses et produits absorbants
				606262 Petit matériel hôtelier
				606263 Linge et habillement
				606268 Autres fournitures consommables
		6063 Alimentation non stockable		
		6066 Fournitures médicales		
		6068 Autres achats non stockés de matières et fournitures		
	607 Achats de marchandises	6071 A caractère médical et pharmaceutique	60711 A caractère pharmaceutique	
			60712 A caractère médical	
		6072 A caractère hôtelier et général		
	609 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	6091 RRR obtenus sur achats stockés de matières premières et fournitures		
		6092 RRR obtenus sur achats d'autres approvisionnements stockés		
		6096 RRR obtenus sur achats non stockés de matières premières et fournitures		
		6097 RRR obtenus sur achats de marchandises		
61/62 <i>Autres charges externes</i>	611 Sous-traitance générale	6111 Sous-traitance à caractère médical	61111 Kinésithérapie	
			61112 Imagerie médicale	

			61113 Laboratoires	
			61114 Dentistes	
			61115 Consultations spécialisées	
			61117 Hospitalisations à l'extérieur	
			61118 Autres prestations	
		6112 Sous-traitance à caractère médico- social	61121 Ergothérapie	
			61122 Vacances et sorties à l'extérieur	
			61123 Sport	
			61124 Accueils familiaux	
			61125 Frais de scolarité	
			61126 Travail et réadaptation	
			61128 Autres prestations à caractère médico-social	
	612 Redevances de crédit-bail	6122 Crédit-bail mobilier	61221 Matériel informatique	
			61222 Logiciels et progiciels	
			61223 Matériel biomédical	
			61228 Autres	
		6125 C rédit-bail immobilier		
	613 Locations	6131 Locations à caractère médical	61315 Locations mobilières	613151 Informatique
				613152 Équipements
				613153 Matériel de transport
				613158 Autres locations mobières à caractère médical
		6132 Locations à caractère non médical	61322 Locations immobilières	
			61325 Locations mobières	613251 Informatique
				613252 Équipements

				613253 Matériel de transport
				613258 Autres locations mobilières à caractère non médical
	614 Charges locatives et de copropriété			
	615 Entretien et réparations	6151 Entretien et réparations des biens à caractère médical	61515 Entretien et réparations sur biens mobiliers	615151 Matériel et outillage médicaux
				615152 Matériel de transport
				615154 Matériel informatique
			61516 Maintenance	615161 Informatique à caractère médical
				615162 Matériel médical
				615168 Maintenance – Autres
		6152 Entretien et réparations des biens à caractère non médical	61522 Entretien et réparations sur biens immobiliers	
			61525 Entretien et réparations sur biens mobiliers	615251 Matériel et outillage
				615252 Matériel de transport
				615253 Matériel et mobilier de bureau
				615254 Matériel informatique
				615258 Autres matériels et outillages
			61526 Maintenance	615261 Informatique
				615268 Maintenance – Autres
	616 Primes d'assurance	6161 Multirisques		
		6163 Assurance transport		
		6165 Responsabilité civile		
		6166 Matériels		

		6167 Assurance capital- décès «titulaires»		
		6168 Primes d'assurance – Autres risques	61681 Maladie, maternité, accident du travail	
			61688 Autres risques	
	617 Études et recherches			
	618 Divers services extérieurs	6181 Documentation générale		
		6183 Documentation technique		
		6184 Concours divers (cotisations ...)		
		6185 Frais de colloques, séminaires, conférences		
		6186 Frais de recrutement de personnel		
		6188 Autres frais divers		
	619 Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs			
<i>62</i> <i>Autres services extérieurs</i>				
	621 Personnel extérieur à l'établissement	6211 Personnels intérimaires	62111 Personnels administratifs et hôteliers	
			62113 Personnel médical	
			62114 Personnel para-médical	
		6215 Personnel affecté à l'établissement		
		6216 Plans locaux d'insertion		
		6218 Autre personnel		

	622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6223 Médecins (consultants exceptionnels)		
		6226 Honoraires		
		6227 Frais d'actes et de contentieux		
		6228 Divers		
	623 Informations, publ ications, relations publiques	6231 Annonces et insertions		
		6232 Échantillons		
		6233 Foires et expositions		
		6234 Cadeaux		
		6236 Brochures, dépliants		
		6237 Publications		
		6238 Divers		
	624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs de personnel	6241 Transports sur achats		
		6242 Transports sur ventes		
		6243 Transports entre établissements		
		6245 Transport d'usager		
		6247 Transports collectifs du personnel		
		6248 Transports divers		
	625 Déplacements, missions et réceptions	6251 Voyages et déplacements		
		6255 Frais de déménagement		
		6256 Missions		
		6257 Réceptions		
	626 Frais postaux et frais de télécommunicatio ns	6261 Liaisons informatiques ou spécialisées		
		6263 Affranchissements		
		6265 Téléphonie		

	627 Services bancaires et assimilés			
	628 Prestations de services à caractère non médical	6281 Blanchissage à l'extérieur		
		6282 Alimentation à l'extérieur		
		6283 Nettoyage à l'extérieur		
		6284 Informatique		
		6285 Prestations de service à caractère éducatif		
		6288 Autres prestations diverses		
	629 Rabais, remises, ristournes obtenus sur autres services extérieurs			
<i>63 Impôts, taxes et assimilés</i>	631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts)	6311 Taxe sur les salaires	63111 Personnel non médical	
			63112 Personnel médical	
		6312 Taxe d'apprentissage		
		6318 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration)		
	633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	6331 Versements de transport	63311 Personnel non médical	
			63312 Personnel médical	
		6332 Allocations logement		

		6333 Participations des employeurs à la formation professionnelle continue	63331 Personnel non médical	
			63332 Personnel médical	
		6334 Cotisations au centre national de gestion		
		6336 Cotisations pour le fonds pour l'emploi hospitalier		
		6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	63381 Personnel non médical	
			63382 Personnel médical	
	635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des Impôts)	6351 Impôts directs	63511 Taxe professionnelle	
			63512 Taxes foncières	
			63513 Autres impôts locaux	
			63514 I mpôts sur les sociétés	
		6352 Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables		
		6353 Impôts indirects		
		6354 Droits d'enregistrement et de timbre		
		6358 Autres droits		
	637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)			
64 <i>Charges de personnel</i>	641 Rémunérations du personnel non médical	6411 Personnel titulaire et stagiaire	64111 Rémunération principale	

			64112 Nouvelle bonification indiciaire (NBI) et indemnité de résidence	
			64113 Prime de service	
			64115 Supplément familial de traitement	
			64116 Indemnités de préavis et de licenciement	
			64118 Autres indemnités	
		6413 Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	64131 Rémunération principale	
			64132 Indemnité de résidence	
			64133 Prime de service	
			64135 Supplément familial	
			64136 Indemnités de préavis et de licenciement	
			64138 Autres indemnités	
		6415 Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	64151 Rémunération principale	
			64152 Indemnité de résidence	
			64155 Supplément familial	
			64156 Indemnités de préavis et de licenciement	
			64158 Autres indemnités	
		6416 Contrats soumis à des dispositions particulières		
		6417 Apprentis		
		6419 Remboursement sur rémunérations du personnel non médical		
	642 Rémunérations du personnel médical	6421 Praticiens temps plein et temps partiel		

		6422 Praticiens attachés renouvelables de droit		
		6423 Praticiens contractuels sans renouvellement de droit		
		6424 Internes et étudiants		
		6425 Permanences de soins	64251 Permanences sur place intégrées aux obligations de service	
			64252 Permanences sur place réalisées en temps de travail additionnel	
			64253 Permanences de soins par astreinte	
		6426 Temps de travail additionnel de jour		
		6428 Autres rémunérations du personnel médical		
		6429 Remboursement sur rémunérations du personnel médical		
	645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	6451 Personnel non médical	64511 Cotisations à l'URSSAF	
			64512 Cotisations aux mutuelles	
			64513 Cotisations aux caisses de retraite	
			64514 Cotisations à l'ASSEDIC	
			64515 Cotisations à la CNRACL	
			64516 Cotisations au régime de retraite additionnel de la fonction publique (RAFP)	
			64518 Cotisations aux autres organismes sociaux	

		6452 Personnel médical	64521 Cotisations à l'URSSAF	
			64522 Cotisations aux mutuelles	
			64523 Cotisations aux caisses de retraite	
			64524 Cotisations à l'ASSEDIC	
			64526 Cotisations au RAFP	
			64528 Cotisations aux autres organismes sociaux	
		6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance		
	647 Autres charges sociales	6471 Personnel non médical	64711 Prestations versées pour le compte du fonds national d'allocation logement (FNAL)	
			64712 Fonds de solidarité	
			64713 Allocations chômage	
			64715 Médecine du travail, pharmacie	
			64716 Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique	
			64718 Versements divers	647181 Carte de transport
				647183 Comités d'hygiène et de sécurité
				647184 Œuvres sociales
				647188 Autres versements
		6472 Personnel médical	64721 Prestations versées pour le compte du FNAL	
			64722 Fonds de solidarité	
			64723 Allocations chômage	
			64725 Médecine du travail, pharmacie	

			64726 Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique	
		64728 Versements divers	647281 Carte de transport	
			647283 Comités d'hygiène et de sécurité	
			647284 Œuvres sociales	
			647288 Autres versements	
		6479 Remboursements sur autres charges sociales		
	648 Autres charges de personnel	6481 Indemnités aux ministres des cultes		
		6482 Indemnités des religieuses et reposance		
		6483 Versements aux agents en cessation progressive d'activité		
		6486 Indemnités d'enseignement		
		6487 Indemnités et honoraires des médecins généralistes dans les hôpitaux locaux	64871 Indemnité forfaitaire des médecins généralistes dans les hôpitaux locaux	
			64872 Honoraires des médecins généralistes dans les hôpitaux locaux	
		6488 Autres charges diverses de personnel		
		6489 Remboursements sur autres charges de personnel		
65 <i>Autres charges de gestion courante</i>				
	654 Pertes sur créances irrecouvrables			

	657 Subventions	6571 Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers		
		6578 Autres subventions		
	658 Charges diverses de gestion courante	6581 Frais de culte et d'inhumation		
		6582 Pécule		
		6586 Fonds de solidarité		
		6587 Participation aux frais de stage « ENSP »		
		6588 Autres charges diverses de gestion courante		
<i>66 Charges financières</i>	661 Charges d'intérêts	6611 Intérêts des emprunts		
		6615 Intérêts des comptes courants créditeurs		
		6618 Intérêts des autres dettes		
	665 Escomptes accordés			
	666 Pertes de change			
	667 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	668 Autres charges financières			
<i>67 Charges exceptionnelles</i>				
	671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		
		6712 Amendes fiscales et pénales		
		6717 Rappels d'impôts		
		6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		

	672 Charges sur exercices antérieurs	6721 Charges de personnel		
		6722 Charges à caractère médical		
		6723 Charges d'exploitation à caractère hôtelier et général		
		6728 Autres charges		
	673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)			
	675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			
	678 Autres charges exceptionnelles			
68 <i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>				
	681 Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges d'exploitation	6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	68111 Immobilisations incorporelles	
			68112 Immobilisations corporelles	
		6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir		
		6815 Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	68151 Dotations aux provisions pour risques	
			68157 Dotations aux provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	
			68158 Dotations aux autres provisions pour charges	

		6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
		6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	68173 Stocks et en-cours	
			68174 Créances	
	686 Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges financières	6861 Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations		
		6862 Dotations aux amortissements des charges financières à répartir		
		6865 Dotations aux provisions pour risques et charges financières		
		6866 Dotations aux dépréciations des éléments financiers	68662 Immobilisations financières	
			68665 Valeurs mobilières de placement	
	687 Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges exceptionnelles	6871 Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations		
		6874 Dotations aux provisions réglementées	68742 Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations	
			68743 Dotations aux provisions pour charges de personnel au titre du CET	
			68744 Dotations aux provisions pour propre assureur	687441 Responsabilité civile
				687448 Autres
		6876 Dotations aux dépréciations exceptionnelles		

Classe 7.- Comptes de produits

70 <i>Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes</i>	701 Ventes de produits finis			
	702 Ventes de produits intermédiaires			
	703 Ventes de produits résiduels			
	704 Travaux			
	705 Études			
	706 Prestations de services			
	707 Ventes de marchandises	7071 Rétrocession de médicaments		
		7078 Autres ventes de marchandises		
	708 Produits des activités annexes à l'activité hospitalière	7081 Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	70811 Logements	
			70812 Repas	
			70813 Crèches	
			70818 Autres	
		7082 Prestations délivrées aux usagers et accompagnants	70821 Chambres	
			70822 Repas	
			70823 Téléphone	
			70824 Majoration pour chambre particulière	
			70828 Autres	
		7083 Locations diverses		
		7084 Mise à disposition de personnel facturée		
		7087 Remboursement de frais par les CRPA		

		7088 Autres produits d'activités annexes	70881 Redevances commerciales, location téléviseurs, produits audio et vidéo	
			70888 Autres	
	709 Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement			
71 <i>Production stockée (ou déstockage)</i>				
	713 Variation des stocks (en-cours de production, produits)	7133 Variation des en-cours de production de biens		
		7135 Variation des stocks de produits		
72 <i>Production immobilisée</i>				
73 <i>Produits de l'activité hospitalière</i>	731 Produits à la charge de l'assurance maladie	7311 Produits de l'hospitalisation	73111 Produits de la tarification	
			73111 Produits de la tarification des séjours	731111 Groupes homogènes de séjour (GHS)
				731112 Dialyse (D)
				731113 Groupes homogènes de tarifs (GHT)
				731114 Interruptions volontaires de grossesse (IVG)
				731115 Prestations de prélèvements d'organes ou de tissus (PO)
			73112 Produits des médicaments facturés en sus des séjours	
			73113 Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours	
			73114 Forfaits annuels	731141 Urgences (FAU)
				731142 Prélèvements d'organes ou de tissus (CPO)

				731143 Transplantations d'organes et greffes de moelle osseuse (FAG)
			73116 Dotation annuelle complémentaire (DAC)	
			73117 Dotation annuelle de financement (DAF)	
			73118 Dotations missions d'intérêt général et aides à la contractualisation (MIGAC)	
				731181 Dotation missions d'intérêt général (MIG)
				731182 Dotation d'aide à la contractualisation (AC)
		7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique		
			73121 Consultations et actes externes	
			73122 Forfaits accueil et traitement des urgences (ATU)	
			73123 Forfaits petit matériel (FFM)	
			73128 Autres	
	732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaires et compagnies d'assurance			
		7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie		

			73211 Médecine et spécialités médicales	
			73212 Chirurgie et spécialités chirurgicales	
			73213 Spécialités coûteuses et très coûteuses	
				732131 Spécialités coûteuses
				732132 Accueils familiaux
			73214 Soins de suite et de réadaptation	
			73218 Lutte contre les maladies mentales	
		7322 Produits de la tarification incomplète non prise en charge par l'assurance maladie	73221 Hospitalisation à temps partiel	732211 Hopital de jour
				732212 Hôpital de nuit
			73222 Chirurgie ambulatoire	
		7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	73231 Hospitalisation à domicile	
			73232 Accueils familiaux	
		7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique		
			73241 Consultations et actes externes	
			73242 Forfaits accueil et traitement des urgences (ATU)	
			73243 Forfaits petit matériel (FFM)	
			73244 IVG	
			73245 SMUR	

			73246 Majoration pour non respect du parcours de soins	
			73247 Protection maternelle et infantile (PMI)	
			73248 Autres	
		7327 Forfait journalier		
			73271 Forfait journalier MCO	
			73272 Forfait journalier SSR	
			73273 Forfait journalier psychiatrie	
	733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers	7331 Produits des prestations au titre des conventions internationales		
		7332 Produits des prestations au titre de l'aide médicale de l'État (AME)		
		7333 Produits des prestations au titre des soins urgents prévus à l'article L.254-1 du code de l'action sociale et des familles		
		7338 Autres		
	734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	7341 Actes de chirurgie		
		7342 Actes de laboratoire		
		7343 Actes d'imagerie et d'échographie		
		7344 Actes d'obstétrique		
		7345 Actes d'anesthésie		

		7346 Actes techniques médicaux (hors imagerie)		
		7347 Actes dentaires		
		7348 Autres actes dont ceux de sages-femmes		
	735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	7351 Contributions forfaitaires à l'établissement public de santé de Mayotte	73511 Contribution forfaitaire de l'Etat	
			73512 Contribution forfaitaire de la collectivité territoriale de Mayotte	
		7358 Autres		
<i>74 Subventions d'exploitation et participations</i>	747 Subventions et participations	7472 Subventions et participations versées au titre de la PMI		
		7473 Subventions et participations versées aux services médicaux d'urgence	74731 Subventions versées au SAMU-Centre 15	
			74732 Subventions versées au SMUR	
		7474 Fonds pour l'emploi hospitalier (FEH)	74741 FEH	
			74742 FEH – Réduction du temps de travail (RTT)	
		7475 Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP)		
		7476 Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique		

	748 Autres subventions et participations	7483 Versements libérateurs ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage		
		7484 Aide forfaitaire à l'apprentissage		
		7488 Autres		
<i>75 Autres produits de gestion courante</i>	751 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
	753 Retenues et versements sur honoraires médicaux	7531 Retenues et versements sur l'activité libérale		
		7532 Retenues et versements sur les activités réalisées dans les structures d'hospitalisation prévues à l'article L. 6146-10 du code de la santé publique		
		7533 Retenues et versements sur les honoraires médicaux des médecins généralistes dans les hôpitaux locaux		
	754 Remboursements de frais	7541 Formation professionnelle		
		7542 Faculté de médecine		
		7543 Co-utilisation d'équipements lourds	75431 Imagerie par résonance magnétique (IRM)	
			75432 Autres équipements	
		7548 Autres remboursements de frais		

	758 Produits divers de gestion courante	7588 Produits divers de gestion courante	75881 Produits de la gestion des biens des malades protégés	
			75888 Autres produits divers de gestion courante	
76 <i>Produits financiers</i>	761 Produits de participations			
	762 Produits des autres immobilisations financières			
	764 Revenus des valeurs mobilières de placement			
	765 Escomptes obtenus			
	766 Gains de change			
	767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	768 Autres produits financiers			
77 <i>Produits exceptionnels</i>	771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7711 Débits et pénalités perçus sur achats et ventes		
		7713 Libéralités reçues		
		7714 Rentrées sur créances amorties		
		7715 Subventions d'équilibre		
		7717 Dégrèvements d'impôts		
		7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	772 Produits sur exercices antérieurs			

	773 Mandats annulés sur exercices antérieurs			
	775 Produits des cessions d'éléments d'actif			
	777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			
	778 Autres produits exceptionnels			
<i>78 Reprises sur amortissements et provisions</i>				
	781 Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	7815 Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	78151 Reprises sur provisions pour risques	
			78157 Reprises sur provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	
			78158 Reprises sur autres provisions pour charges	
		7816 Reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
		7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants	78173 Stocks et en-cours	
			78174 Créances	
	786 Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits financiers)			
		7865 Reprises sur provisions pour risques et charges financières		

		7866 Reprises sur dépréciations des éléments financiers	78662 Immobilisations financières	
			78665 Valeurs mobilières de placement	
	787 Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)	7874 Reprises sur autres provisions réglementées	78742 Reprises sur les provisions pour renouvellement des immobilisations	
			78743 Reprises sur les provisions pour charges de personnel liées au CET	
			78744 Reprises sur les provisions pour propre assureur	787441 Responsabilité civile
				787448 Autres
		7876 Reprises sur dépréciations exceptionnelles		
<i>79 Transferts de charges</i>				
	791 Transferts de charges d'exploitation			
	796 Transferts de charges financières			
	797 Transferts de charges exceptionnelles			

Annexe 2 : le Plan comptable général 1999

Classe 1

10. Capital et réserves	101. Capital	1011. Capital souscrit - non appelé	
		1012. Capital souscrit - appelé, non versé	
		1013. Capital souscrit - appelé, versé	10131 Capital non amorti
			10132. Capital amorti
		1018. Capital souscrit soumis à des réglementations particulières	
	104. Primes liées au capital social	1041. Primes d'émission	
		1042. Primes de fusion	
		1043. Primes d'apport	
		1044. Primes de conversion d'obligations en actions	
		1045. Bons de souscription d'actions	
	105. Ecart de réévaluation	1051. Réserve spéciale de réévaluation	
		1052. Ecart de réévaluation libre	
		1053. Réserve de réévaluation	
		1055. Ecart de réévaluation (autres opérations légales) 1057. Autres écarts de réévaluation en France	
		1058. Autres écarts de réévaluation à l'étranger	
	106. Réserves	1061. Réserve légale	10611 Réserve légale proprement dite
			10612. Plus-values nettes à long terme
		1062. Réserves indisponibles	
		1063. Réserves statutaires ou contractuelles	
		1064. Réserves réglementées	10641 Plus-values nettes à long terme
			10643. Réserves consécutives à l'octroi de subventions d'investissement
			10648. Autres réserves réglementées
		1068. Autres réserves	10681 Réserve de propre assureur

			10688. Réserves diverses
	107. Ecart d'équivalence		
	108. Compte de l'exploitant		
	109. Actionnaires : capital souscrit - non appelé		
11. Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	110. Report à nouveau (solde créditeur)		
	119. Report à nouveau (solde débiteur)		
12. Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	120. Résultat de l'exercice (bénéfice)		
	129. Résultat de l'exercice (perte)		
13. Subventions d'investissement	131. Subventions d'équipement	1311. Etat	
		1312. Régions	
		1313. Départements	
		1314. Communes	
		1315. Collectivités publiques	
		1316. Entreprises publiques	
		1317. Entreprises et organismes privés	
		1318. Autres	
	138. Autres subventions d'investissement (même ventilation que celle du compte 131)		
	139. Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	1391. Subventions d'équipement	13911. Etat
			13912. Régions
			13913. Départements
			13914. Communes
			13915. Collectivités publiques
			13916. Entreprises publiques
			13917. Entreprises et organismes privés
			13918. Autres
		1398. Autres subventions d'investissement (même ventilation que celle du compte 1391)	
14. Provisions réglementées	142. Provisions réglementées relatives aux immobilisations	1423. Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	

		1424. Provisions pour investissement (participation des salariés)	
	143. Provisions réglementées relatives aux stocks	1431. Hausse des prix	
		1432. Fluctuation des cours	
	144. Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif		
	145. Amortissements dérogatoires		
	146. Provision spéciale de réévaluation		
	147. Plus-values réinvesties		
	148. Autres provisions réglementées		
15. Provisions pour risques et charges	151. Provisions pour risques	1511. Provisions pour litiges	
		1512. Provisions pour garanties données aux clients	
		1513. Provisions pour pertes sur marchés à terme	
		1514. Provisions pour amendes et pénalités	
		1515. Provisions pour pertes de change	
		1516. Provisions pour pertes sur contrats	
		1518. Autres provisions pour risques	
	153. Provisions pour pensions et obligations similaires		
	154. Provisions pour restructurations		
	155. Provisions pour impôts		
	156. Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires)		
	157. Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	1572. Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	
	158. Autres provisions pour charges	1581. Provisions pour remises en état	
16. Emprunts et dettes assimilées	161. Emprunts obligataires convertibles		
	163. Autres emprunts obligataires		

	164. Emprunts auprès des établissements de crédit		
	165. Dépôts et cautionnements reçus	1651. Dépôts	
		1655. Cautionnements	
	166. Participation des salariés aux résultats	1661. Comptes bloqués	
		1662. Fonds de participation	
	167. Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	1671. Emissions de titres participatifs	
		1674. Avances conditionnées de l'Etat	
		1675. Emprunts participatifs	
	168. Autres emprunts et dettes assimilées	1681. Autres emprunts	
		1685. Rentes viagères capitalisées	
		1687. Autres dettes	
		1688. Intérêts courus	16881. sur emprunts obligataires convertibles
			16883. sur autres emprunts obligataires
			16884. sur emprunts auprès des établissements de crédit
			16885. sur dépôts et cautionnements reçus
			16886. sur participation des salariés aux résultats
			16887. sur emprunts et dettes assortis de conditions particulières
			16888. sur autres emprunts et dettes assimilées
	169. Primes de remboursement des obligations		
<i>17. Dettes rattachées à des participations</i>	171. Dettes rattachées à des participations (groupe)		
	174. Dettes rattachées à des participations (hors groupe)		
	178. Dettes rattachées à des sociétés en participation	1781. Principal	
		1788. Intérêts courus	
<i>18. Comptes de liaison des établissements et sociétés en participation</i>	181. Comptes de liaison des établissements		

	186. Biens et prestations de services échangés entre établissements (charges)		
	187. Biens et prestations de services échangés entre établissements (produits)		
	188. Comptes de liaison des sociétés en participation		

Classe 2 : Comptes d'immobilisations

20. Immobilisations incorporelles	201. Frais d'établissement	2011. Frais de constitution		
		2012. Frais de premier établissement	20121. Frais de prospection	
			20122. Frais de publicité	
			2013. Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses (fusions, scissions, transformations)	
	203. Frais de recherche et de développement			
	205. Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			
	206. Droit au bail			
	207. Fonds commercial			
	208. Autres immobilisations incorporelles			
21. Immobilisations corporelles	211. Terrains	2111. Terrains nus		
		2112. Terrains aménagés		
		2113. Sous-sols et sur-sols		
		2114. Terrains de gisement	21141. Carrières	
		2115. Terrains bâtis	21151. Ensembles immobiliers industriels (a,b)	
			21155. Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (a,b)	
			21158. Autres ensembles immobiliers	211581. Affectés aux opérations professionnelles (a,b)
				211588. Affectés aux opérations non professionnelles (a,b)
		2116. Compte d'ordre sur immobilisations (art. 6 du décret n° 78-737 du 11 juillet 1978)		

	212. Agencements et aménagements de terrains (même ventilation que celle du compte 211)			
	213. Constructions	2131. Bâtiments	21311. Ensembles immobiliers industriels (a,b)	
			21315. Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (a,b)	
			21318. Autres ensembles immobiliers	213181. Affectés aux opérations professionnelles (a,b)
				213188. Affectés aux opérations non professionnelles (a,b)
		2135. Installations générales - agencements - aménagements des constructions (même ventilation que celle du compte 2131)		
		2138. Ouvrages d'infrastructure	21381. Voies de terre	
			21382. Voies de fer	
			21383. Voies d'eau	
			21384. Barrages	
			21385. Pistes d'aérodromes	
	214. Constructions sur sol d'autrui (même ventilation que celle du compte 213)			
	215. Installations techniques, matériels et outillage industriels	2151. Installations complexes spécialisées	21511. sur sol propre	
			21514. sur sol d'autrui	
		2153. Installations à caractère spécifique	21531. sur sol propre	
			21534. sur sol d'autrui	
		2154. Matériels industriels		
		2155. Outillage industriel		
		2157. Agencements et aménagements des matériels et outillage industriels		
	218. Autres immobilisations corporelles	2181. Installations générales, agencements, aménagements divers		

		2182. Matériel de transport		
		2183. Matériel de bureau et matériel informatique		
		2184. Mobilier		
		2185. Cheptel		
		2186. Emballages récupérables		
<i>22. Immobilisations mises en concession</i>				
<i>23. Immobilisations en cours</i>	231. Immobilisations corporelles en cours	2312. Terrains		
		2313. Constructions		
		2315. Installations techniques, matériel et outillage industriels		
		2318. Autres immobilisations corporelles		
	232. Immobilisations incorporelles en cours			
	237. Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles			
	238. Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	2382. Terrains		
		2383. Constructions		
		2385. Installations techniques, matériel et outillage industriels		
		2388. Autres immobilisations corporelles		
<i>25. Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées</i>				
<i>26. Participations et créances rattachées à des participations</i>	261. Titres de participation	2611. Actions		
		2618. Autres titres		
	266. Autres formes de participation			
	267. Créances rattachées à des participations	2671. Créances rattachées à des participations (groupe)		

		2674. Créances rattachées à des participations (hors groupe)		
		2675. Versements représentatifs d'apports non capitalisés (appel de fonds)		
		2676. Avances consolidables		
		2677. Autres créances rattachées à des participations		
		2678. Intérêts courus		
	268. Créances rattachées à des sociétés en participation	2681. Principal		
		2688. Intérêts courus		
	269. Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés			
27. Autres immobilisations financières	271. Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	2711. Actions		
		2718. Autres titres		
	272. Titres immobilisés (droit de créance)	2721. Obligations		
		2722. Bons		
	273. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
	274. Prêts	2741. Prêts participatifs		
		2742. Prêts aux associés		
		2743. Prêts au personnel		
		2748. Autres prêts		
	275. Dépôts et cautionnements versés	2751. Dépôts		
		2755. Cautionnements		

	276. Autres créances immobilisées	2761. Créances diverses		
		2768. Intérêts courus	27682. sur titres immobilisés (droit de créance)	
			27684. sur prêts	
			27685. sur dépôts et cautionnements	
			27688. sur créances diverses	
	277. (Actions propres ou parts propres)	2771. Actions propres ou parts propres		
		2772. Actions propres ou parts propres en voie d'annulation		
	279. Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés			
<i>28. Amortissements des immobilisations</i>	280. Amortissements des immobilisations incorporelles	2801. Frais d'établissement (même ventilation que celle du compte 201)		
		2803. Frais de recherche et de développement		
		2805. Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires		
		2807. Fonds commercial		
		2808. Autres immobilisations incorporelles		
	281. Amortissements des immobilisations corporelles	2811. Terrains de gisement		
		2812. Agencements, aménagements de terrains (même ventilation que celle du compte 212)		
		2813. Constructions (même ventilation que celle du compte 213)		
		2814. Constructions sur sol d'autrui (même ventilation que celle du compte 214)		
		2815. Installations, matériel et outillage industriels (même ventilation que celle du compte 215)		

		2818. Autres immobilisations corporelles (même ventilation que celle du compte 218)		
	282. Amortissements des immobilisations mises en concession			
<i>29. Dépréciations des immobilisations</i>	290. Dépréciations des immobilisations incorporelles	2905. Marques, procédés, droits et valeurs similaires		
		2906. Droit au bail		
		2907. Fonds commercial		
		2908. Autres immobilisations incorporelles		
	<i>291. Dépréciations des immobilisations corporelles (même ventilation que celle du compte 21)</i>	2911. Terrains (autres que terrains de gisement)		
	292. Dépréciations des immobilisations mises en concession			
	293. Dépréciations des immobilisations en cours	2931. Immobilisations corporelles en cours		
		2932. Immobilisations incorporelles en cours		
	<i>296. Provisions pour dépréciation des participations et créances rattachées à des participations</i>	2961. Titres de participation		
		2966. Autres formes de participation		
		2967. Créances rattachées à des participations (même ventilation que celle du compte 267)		
		2968. Créances rattachées à des sociétés en participation (même ventilation que celle du compte 268)		
	297. Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières	2971. Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille - droit de propriété (même ventilation que celle du compte 271)		

		2972. Titres immobilisés - droit de créance (même ventilation que celle du compte 272)		
		2973. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
		2974. Prêts (même ventilation que celle du compte 274)		
		2975. Dépôts et cautionnements versés (même ventilation que celle du compte 275)		
		2976. Autres créances immobilisées (même ventilation que celle du compte 276)		

Classe 3 : Comptes des stocks et en-cours

<i>31. Matières premières (et fournitures)</i>	311. Matières (ou groupe) A	
	312. Matières (ou groupe) B	
	317. Fournitures A, B, C,	
32. Autres approvisionnements	321. Matières consommables	3211. Matières (ou groupe) C
		3212. Matières (ou groupe) D
	322. Fournitures consommables	3221. Combustibles
		3222. Produits d'entretien
		3223. Fournitures d'atelier et d'usine
		3224. Fournitures de magasin
		3225. Fournitures de bureau
	326. Emballages	3261. Emballages perdus
		3265. Emballages récupérables non identifiables
		3267. Emballages à usage mixte
<i>33. En-cours de production de biens</i>	331. Produits en cours	3311. Produits en cours P 1
		3312. Produits en cours P 2
	335. Travaux en cours	3351. Travaux en cours T 1
		3352. Travaux en cours T 2
<i>34. En-cours de production de services</i>	341. Etudes en cours	3411. Etudes en cours E 1
		3412. Etudes en cours E 2
	345. Prestations de services en cours	3451. Prestations de services S 1
		3452. Prestations de services S 2
<i>35. Stocks de produits</i>	351. Produits intermédiaires	3511. Produits intermédiaires (ou groupe) A
		3512. Produits intermédiaires (ou groupe) B
	355. Produits finis	3551. Produits finis (ou groupe) A
		3552. Produits finis (ou groupe) B
	358. Produits résiduels (ou matières de récupération)	3581. Déchets
		3585. Rebuts
		3586. Matières de récupération
<i>36. Compte à ouvrir, le cas échéant, sous l'intitulé " stocks provenant d'immobilisations "</i>		
<i>37. Stocks de marchandises</i>	371. Marchandises (ou groupe) A	
	372. Marchandises (ou groupe) B	
38. Lorsque l'entité tient un inventaire permanent en comptabilité générale, le compte 38 peut être utilisé pour comptabiliser les stocks en voie d'acheminement, mis en dépôt ou donnés en consignation		
<i>39. Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>	391. Provisions pour dépréciation des matières premières (et fournitures)	3911. Matières (ou groupe) A
		3912. Matières (ou groupe) B
		3917. Fournitures A, B, C,

	392. Provisions pour dépréciation des autres approvisionnements	3921. Matières consommables (même ventilation que celle du compte 321)
		3922. Fournitures consommables (même ventilation que celle du compte 322)
		3926. Emballages (même ventilation que celle du compte 326)
	393. Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens	3931. Produits en cours (même ventilation que celle du compte 331)
		3935. Travaux en cours (même ventilation que celle du compte 335)
	394. Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services	3941. Etudes en cours (même ventilation que celle du compte 341)
		3945. Prestations de services en cours (même ventilation que celle du compte 345)
	395. Provisions pour dépréciation des stocks de produits	3951. Produits intermédiaires (même ventilation que celle du compte 351)
		3955. Produits finis (même ventilation que celle du compte 355)
	397. Provisions pour dépréciation des stocks de marchandises	3971. Marchandise (ou groupe) A
		3972. Marchandise (ou groupe) B

Classe 4 : Comptes de tiers

<i>40. Fournisseurs et comptes rattachés</i>	400. Fournisseurs et Comptes rattachés		
	401. Fournisseurs	4011. Fournisseurs - Achats de biens et prestations de services	
		4017. Fournisseurs - Retenues de garantie	
	403. Fournisseurs - Effets à payer		
	404. Fournisseurs d'immobilisations	4041. Fournisseurs - Achats d'immobilisations	
		4047. Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garantie	
	405. Fournisseurs d'immobilisations - Effets à payer		
	408. Fournisseurs - Factures non parvenues	4081. Fournisseurs	
		4084. Fournisseurs d'immobilisations	
		4088. Fournisseurs - Intérêts courus	
	409. Fournisseurs débiteurs	4091. Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes	
		4096. Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	
		4097. Fournisseurs - Autres avoirs	40971. Fournisseurs d'exploitation
			40974. Fournisseurs d'immobilisations
		4098. Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	
<i>41. Clients et comptes rattachés</i>	410. Clients et comptes rattachés		
	411. Clients	4111. Clients - Ventes de biens ou de prestations de services	
		4117. Clients - Retenues de garantie	
	413. Clients - Effets à recevoir		
	416. Clients douteux ou litigieux		
	418. Clients - Produits non encore facturés	4181. Clients - Factures à établir	
		4188. Clients - Intérêts courus	
	419. Clients créditeurs	4191. Clients - Avances et acomptes reçus sur commandes	

		4196. Clients - Dettes sur emballages et matériels consignés 4197. Clients - Autres avoirs	
		4198. Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir	
42. Personnel et comptes rattachés	421. Personnel - Rémunérations dues		
	422. Comités d'entreprises, d'établissement, ...		
	424. Participation des salariés aux résultats	4246. Réserve spéciale (art. L. 442-2 du code du travail)	
		4248. Comptes courants	
	425. Personnel - Avances et acomptes		
	426. Personnel - Dépôts		
	427. Personnel - Oppositions		
	428. Personnel - Charges à payer et produits à recevoir	4282. Dettes provisionnées pour congés à payer	
		4284. Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	
		4286. Autres charges à payer	
		4287. Produits à recevoir	
43. Sécurité sociale et autres organismes sociaux	431. Sécurité sociale		
	437. Autres organismes sociaux		
	438. Organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir	4382. Charges sociales sur congés à payer	
		4386. Autres charges à payer	
		4387. Produits à recevoir	
44. État et autres collectivités publiques	441. État - Subventions à recevoir	4411. Subventions d'investissement	
		4417. Subventions d'exploitation	
		4418. Subventions d'équilibre	
		4419. Avances sur subventions	
	442. État - Impôts et taxes recouvrables sur des tiers	4424. Obligataires	
		4425. Associés	

	443. Opérations particulières avec l'Etat, les collectivités publiques, les organismes internationaux	4431. Créances sur l'Etat résultant de la suppression de la règle du décalage d'un mois en matière de T.V.A.	
		4438. Intérêts courus sur créances figurant au compte 4431	
	444. Etat - Impôts sur les bénéfices		
	445. Etat - Taxes sur le chiffre d'affaires	4452. T.V.A. due intracommunautaire	
		4455. Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser	44551. T.V.A. à décaisser
			44558. Taxes assimilées à la T.V.A.
		4456. Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles	44562. T.V.A. sur immobilisations
			44563. T.V.A. transférée par d'autres entreprises
			44566. T.V.A. sur autres biens et services
			44567. Crédit de T.V.A. à reporter
			44568. Taxes assimilées à la T.V.A.
		4457. Taxes sur le chiffre d'affaires collectées par l'entreprise	44571. T.V.A. collectée
			44578. Taxes assimilées à la T.V.A.
		4458. Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente	44581. Acomptes - Régime simplifié d'imposition
			44582. Acomptes - Régime du forfait
			44583. Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé
			44584. T.V.A. récupérée d'avance
			44586. Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues
			44587. Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures à établir
	446. Obligations cautionnées		
	447. Autres impôts, taxes et versements assimilés		
	448. Etat - Charges à payer et produits à recevoir	4482. Charges fiscales sur congés à payer	
		4486. Charges à payer	
		4487. Produits à recevoir	
	449. Quotas d'émission à restituer à l'Etat		

45. Groupe et associés	451. Groupe		
	455. Associés - Comptes courants	4551. Principal	
		4558. Intérêts courus	
	456. Associés - Opérations sur le capital	4561. Associés - Comptes d'apport en société	45611. Apports en nature
			45615. Apports en numéraire
		4562. Apporteurs - Capital appelé, non versé	45621. Actionnaires - Capital souscrit et appelé, non versé
			45625. Associés - Capital appelé, non versé
		4563. Associés - Versements reçus sur augmentation de capital	
		4564. Associés - Versements anticipés	
		4566. Actionnaires défaillants	
		4567. Associés - Capital à rembourser	
	457. Associés - Dividendes à payer		
	458. Associés - Opérations faites en commun et en G.I.E.	4581. Opérations courantes	
		4588. Intérêts courus	
46. Débiteurs divers et créanciers divers	462. Créances sur cessions d'immobilisations		
	464. Dettes sur acquisitions de valeurs mobilières de placement		
	465. Créances sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	467. Autres comptes débiteurs ou créanciers		
	468. Divers - Charges à payer et produits à recevoir	4686. Charges à payer	
		4687. Produits à recevoir	
47. Comptes transitoires ou d'attente	471 à 475. Comptes d'attente		
	476. Différence de conversion - Actif	4761. Diminution des créances	
		4762. Augmentation des dettes	
		4768. Différences compensées par couverture de change	

	477. Différences de conversion - Passif	4771. Augmentation des créances	
		4772. Diminution des dettes	
		4778. Différences compensées par couverture de change	
	478. Autres comptes transitoires		
48. Comptes de régularisation	481. Charges à répartir sur plusieurs exercices	4816. Frais d'émission des emprunts	
	486. Charges constatées d'avance		
	487. Produits constatés d'avance		
	488. Comptes de répartition périodique des charges et des produits	4886. Charges	
		4887. Produits	
	489. Quotas d'émission alloués par l'Etat		
49. Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	491. Provisions pour dépréciation des comptes de clients		
	495. Provisions pour dépréciation des comptes du groupe et des associés	4951. Comptes du groupe	
		4955. Comptes courants des associés	
		4958. Opérations faites en commun et en G.I.E.	
	496. Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers	4962. Créances sur cessions d'immobilisations	
		4965. Créances sur cessions de valeurs mobilières de placement	
		4967. Autres comptes débiteurs	

Classe 5 : Comptes financiers

50. Valeurs mobilières de placement	501. Parts dans des entreprises liées	
	502. Actions propres	
	503. Actions	5031. Titres cotés
		5035. Titres non cotés
	504. Autres titres conférant un droit de propriété	
	505. Obligations et bons émis par la société et rachetés par elle	
	506. Obligations	5061. Titres cotés
		5065. Titres non cotés
	507. Bons du Trésor et bons de caisse à court terme	
	508. Autres valeurs mobilières de placement et autres créances assimilées	5081. Autres valeurs mobilières
		5082. Bons de souscription
		5088. Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilés
	509. Versements restant à effectuer sur valeurs mobilières de placement non libérées	
51. Banques, établissements financiers et assimilés	511. Valeurs à l'encaissement	5111. Coupons échus à l'encaissement
		5112. Chèques à encaisser
		5113. Effets à l'encaissement
		5114. Effets à l'escompte
	512. Banques	5121. Comptes en monnaie nationale
		5124. Comptes en devises
	514. Chèques postaux	
	515. " Caisses " du Trésor et des établissements publics	
	516. Sociétés de bourse	
	517. Autres organismes financiers	
	518. Intérêts courus	5181. Intérêts courus à payer
		5188. Intérêts courus à recevoir
	519. Concours bancaires courants	5191. Crédit de mobilisation de créances commerciales (CMCC)
		5193. Mobilisation de créances nées à l'étranger
		5198. Intérêts courus sur concours bancaires courants
52. Instruments de trésorerie		
53. Caisse	531. Caisse siège social	5311. Caisse en monnaie nationale
		5314. Caisse en devises
	532. Caisse succursale (ou usine) A	
	533. Caisse succursale (ou usine) B	
54. Régies d'avance et accreditifs		
58. Virements internes		
59. Provisions pour dépréciation des comptes financiers	590. Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	5903. Actions
		5904. Autres titres conférant un droit de propriété
		5906. Obligations
		5908. Autres valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Classe 6 : Comptes de charges

60. Achats (sauf 603)	601. Achats stockés - Matières premières (et fournitures)	6011. Matières (ou groupe) A	
		6012. Matières (ou groupe) B	
		6017. Fournitures A, B, C, ...	
	602. Achats stockés - Autres approvisionnements	6021. Matières consommables	60211. Matières (ou groupe) C
			60212. Matières (ou groupe) D
		6022. Fournitures consommables	60221. Combustibles
			60222. Produits d'entretien
			60223. Fournitures d'atelier et d'usine
			60224. Fournitures de magasin
			60225. Fourniture de bureau
		6026. Emballages	60261. Emballages perdus
			60265. Emballages récupérables non identifiables
			60267. Emballages à usage mixte
	604. Achats d'études et prestations de services		
	605. Achats de matériel, équipements et travaux		
	606. Achats non stockés de matière et fournitures	6061. Fournitures non stockables (eau, énergie)	
		6063. Fournitures d'entretien et de petit équipement	
		6064. Fournitures administratives	
		6068. Autres matières et fournitures	
	607. Achats de marchandises	6071. Marchandise (ou groupe) A	
		6072. Marchandise (ou groupe) B	
	608. (Compte réservé, le cas échéant, à la récapitulation des frais accessoires incorporés aux achats)		
	609. Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	6091. de matières premières (et fournitures)	
		6092. d'autres approvisionnements stockés	
		6094. d'études et prestations de services	

		6095. de matériel, équipements et travaux	
		6096. d'approvisionnements non stockés	
		6097. de marchandises	
		6098. Rabais, remises et ristournes non affectés	
	603. Variations des stocks (approvisionnements et marchandises)	6031. Variation des stocks de matières premières (et fournitures)	
		6032. Variation des stocks des autres approvisionnements	
		6037. Variation des stocks de marchandises	
61/62. Autres charges externes			
61. Services extérieurs	611. Sous-traitance générale		
	612. Redevances de crédit-bail	6122. Crédit-bail mobilier	
		6125. Crédit-bail immobilier	
	613. Locations	6132. Locations immobilières	
		6135. Locations mobilières	
		6136. Malis sur emballages	
	614. Charges locatives et de copropriété		
	615. Entretien et réparations	6152. Sur biens immobiliers	
		6155. Sur biens mobiliers	
		6156. Maintenance	
	616. Primes d'assurances	6161. Multirisques	
		6162. Assurance obligatoire dommage construction	
		6163. Assurance-transport	61636. sur achats
			61637. sur ventes
			61638. sur autres biens
		6164. Risques d'exploitation	
		6165. Insolvabilité clients	
	617. Etudes et recherches		
	618. Divers	6181. Documentation générale	
		6183. Documentation technique	
		6185. Frais de colloques, séminaires, conférences	
	619. Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs		
62. Autres services extérieurs	621. Personnel extérieur à l'entreprise	6211. Personnel intérimaire	

		6214. Personnel détaché ou prêté à l'entreprise	
	622. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6221. Commissions et courtages sur achats	
		6222. Commissions et courtages sur ventes	
		6224. Rémunérations des transitaires	
		6225. Rémunérations d'affacturage	
		6226. Honoraires	
		6227. Frais d'actes et de contentieux	
		6228. Divers	
	623. Publicité, publications, relations publiques	6231. Annonces et insertions	
		6232. Echantillons	
		6233. Foires et expositions	
		6234. Cadeaux à la clientèle	
		6235. Primes	
		6236. Catalogues et imprimés	
		6237. Publications	
		6238. Divers (pourboires, dont courant)	
	624. Transports de biens et transports collectifs du personnel	6241. Transports sur achats	
		6242. Transports sur ventes	
		6243. Transports entre établissements ou chantiers	
		6244. Transports administratifs	
		6247. Transports collectifs du personnel	
		6248. Divers	
	625. Déplacements, missions et réceptions	6251. Voyages et déplacements	
		6255. Frais de déménagement	
		6256. Missions	
		6257. Réceptions	
	626. Frais postaux et de télécommunications		
	627. Services bancaires et assimilés	6271. Frais sur titres (achat, vente, garde)	
		6272. Commissions et frais sur émission d'emprunts	
		6275. Frais sur effets	
		6276. Location de coffres	
		6278. Autres frais et commissions sur prestations de services	
	628. Divers	6281. Concours divers (cotisations)	
		6284. Frais de recrutement de personnel	

	629. Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs		
63. Impôts, taxes et versements assimilés	631. Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administrations des impôts)	6311. Taxe sur les salaires	
		6312. Taxe d'apprentissage	
		6313. Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	
		6314. Cotisation pour défaut d'investissement obligatoire dans la construction	
		6318. Autres	
	633. Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	6331. Versement de transport	
		6332. Allocations logement	
		6333. Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	
		6334. Participation des employeurs à l'effort de construction	
		6335. Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	
		6338. Autres	
	635. Autres impôts, taxes et versements assimilés (administrations des impôts)	6351. Impôts directs (sauf impôts sur les bénéfices)	63511. Taxe professionnelle
			63512. Taxes foncières
			63513. Autres impôts locaux
			63514. Taxe sur les véhicules des sociétés
		6352. Taxe sur le chiffre d'affaires non récupérables	
		6353. Impôts indirects	
		6354. Droits d'enregistrement et de timbre	63541. Droits de mutation
		6358. Autres droits	
	637. Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	6371. Contribution sociale de solidarité à la charge des sociétés	
		6372. Taxes perçues par les organismes publics internationaux	
		6374. Impôts et taxes exigibles à l'étranger	
		6378. Taxes diverses	

64. Charges de personnel	641. Rémunérations du personnel	6411. Salaires, appointements	
		6412. Congés payés	
		6413. Primes et gratifications	
		6414. Indemnités et avantages divers	
		6415. Supplément familial	
	644. Rémunération du travail de l'exploitant		
	645. Charges de sécurité sociale et de prévoyance	6451. Cotisations à l'Urssaf	
		6452. Cotisations aux mutuelles	
		6453. Cotisations aux caisses de retraites	
		6454. Cotisations aux Assedic	
		6458. Cotisations aux autres organismes sociaux	
	646. Cotisations sociales personnelles de l'exploitant		
	647. Autres charges sociale	6471. Prestations directes	
		6472. Versements aux comités d'entreprise et d'établissement	
		6473. Versements aux comités d'hygiène et de sécurité	
		6474. Versements aux autres œuvres sociales	
		6475. Médecine du travail, pharmacie	
	648. Autres charges de personnel		
65. Autres charges de gestion courante	651. Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6511. Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	
		6516. Droits d'auteur et de reproduction	
		6518. Autres droits et valeurs similaires	
	653. Jetons de présence		
	654. Pertes sur créances irrécouvrables	6541. Créances de l'exercice	
		6544. Créances des exercices antérieurs	
	655. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	6551. Quote-part de bénéfice transférée (comptabilité du gérant)	
		6555. Quote-part de perte supportée (comptabilité des associés non gérants)	
	658. Charges diverses de gestion courante		

66. Charges financières	661. Charges d'intérêts	6611. Intérêts des emprunts et dettes	66116. des emprunts et dettes assimilées
			66117. des dettes rattachées à des participations
		6615. Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	
		6616. Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte,...)	
		6617. Intérêts des obligations cautionnées	
		6618. Intérêts des autres dettes	66181. des dettes commerciales
			66188. des dettes diverses
	664. Pertes sur créances liées à des participations		
	665. Escomptes accordés		
	666. Pertes de change		
	667. Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	668. Autres charges financières		
67. Charges exceptionnelles	671. Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6711. Pénalités sur marchés (et débits payés sur achats et ventes)	
		6712. Pénalités, amendes fiscales et pénales	
		6713. Dons, libéralités	
		6714. Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
		6715. Subventions accordées	
		6717. Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
		6718. Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
	672. (Compte à la disposition des entités pour enregistrer, en cours d'exercice, les charges sur exercices antérieurs)		
	675. Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	6751. Immobilisations incorporelles	
		6752. Immobilisations corporelles	
		6756. Immobilisations financières	
		6758. Autres éléments d'actif	
	678. Autres charges exceptionnelles	6781. Malis provenant de clauses d'indexation	

		6782. Lots	
		6783. Malis provenant du rachat par l'entreprise d'actions et obligations émises par elle-même	
		6788. Charges exceptionnelles diverses	
68. Dotations aux amortissements et aux provisions	681. Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges d'exploitation	6811. Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	68111. Immobilisations incorporelles
			68112. Immobilisations corporelles
		6812. Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	
		6815. Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	
		6816. Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	68161. Immobilisations incorporelles
			68162. Immobilisations corporelles
		6817. Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	68173. Stocks et en-cours
			68174. Créances
	686. Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges financières	6861. Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations	
		6865. Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	
		6866. Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	68662. Immobilisations financières
			68665. Valeurs mobilières de placement
		6868. Autres dotations	
	687. Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges exceptionnelles	6871. Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	
		6872. Dotations aux provisions réglementées (immobilisations)	68725. Amortissements dérogatoires
		6873. Dotations aux provisions réglementées (stocks)	
		6874. Dotations aux autres provisions réglementées	
		6875. Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	
		6876. Dotations aux dépréciations exceptionnelles	

69. Participation des salariés - impôts sur les bénéfices et assimilés	691. Participation des salariés aux résultats		
	695. Impôts sur les bénéfices	6951. Impôts dus en France	
		6952. Contribution additionnelle à l'impôt sur les bénéfices	
		6954. Impôts dus à l'étranger	
	696. Suppléments d'impôt sur les sociétés liés aux distributions		
	697. Imposition forfaitaire annuelle des sociétés		
	698. Intégration fiscale	6981. Intégration fiscale - Charges	
		6989. Intégration fiscale - Produits	
	699. Produits - Reports en arrière des déficits		

Classe 7 : Comptes de produits

70. Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	701. Ventes de produits finis	7011. Produits finis (ou groupe) A	
		7012. Produits finis (ou groupe) B	
	702. Ventes de produits intermédiaires		
	703. Ventes de produits résiduels		
	704. Travaux	7041. Travaux de catégorie (ou activité) A	
		7042. Travaux de catégorie (ou activité) B	
	705. Etudes		
	706. Prestations de services		
	707. Ventes de marchandises	7071. Marchandises (ou groupe) A	
		7072. Marchandises (ou groupe) B	
	708. Produits des activités annexes	7081. Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	
		7082. Commissions et courtages	
		7083. Locations diverses	
		7084. Mise à disposition de personnel facturée	
		7085. Ports et frais accessoires facturés	
		7086. Bonis sur reprises d'emballages consignés	
		7087. Bonifications obtenues des clients et primes sur ventes	
		7088. Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements)	
	709. Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise	7091. sur ventes de produits finis	
		7092. sur ventes de produits intermédiaires	
		7094. sur travaux	
		7095. sur études	
		7096. sur prestations de services	
		7097. sur ventes de marchandises	
		7098. sur produits des activités annexes	
71. Production stockée (ou déstockage)	713. Variation des stocks (en-cours de production, produits)	7133. Variation des en-cours de production de biens	71331. Produits en cours
			71335. Travaux en cours
		7134. Variation des en-cours de production de services	71341. Etudes en cours

			71345. Prestations de services en cours
		7135. Variation des stocks de produits	71351. Produits intermédiaires
			71355. Produits finis
			71358. Produits résiduels
72. Production immobilisée	721. Immobilisations incorporelles		
	722. Immobilisations corporelles		
74. Subventions d'exploitation			
75. Autres produits de gestion courante	751. Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7511. Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	
		7516. Droits d'auteur et de reproduction	
		7518. Autres droits et valeurs similaires	
	752. Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles		
	753. Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs, gérants,...		
	754. Ristournes perçues des coopératives (provenant des excédents)		
	755. Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	7551. Quote-part de perte transférée (comptabilité du gérant)	
		7555. Quote-part de bénéfice attribuée (comptabilité des associés non-gérants)	
	758. Produits divers de gestion courante		
76. Produits financiers	761. Produits de participations	7611. Revenus des titres de participation	
		7616. Revenus sur autres formes de participation	
		7617. Revenus des créances rattachées à des participations	
	762. Produits des autres immobilisations financières	7621. Revenus des titres immobilisés	
		7626. Revenus des prêts	
		7627. Revenus des créances immobilisées	
	763. Revenus des autres créances	7631. Revenus des créances commerciales	
		7638. Revenus des créances diverses	

	764. Revenus des valeurs mobilières de placement		
	765. Escomptes obtenus		
	766. Gains de change		
	767. Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	768. Autres produits financiers		
77. Produits exceptionnels	771. Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7711. Débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
		7713. Libéralités reçues	
		7714. Rentrées sur créances amorties	
		7715. Subventions d'équilibre	
		7717. Dégrèvements d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
		7718. Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
	772. (Compte à la disposition des entités pour enregistrer, en cours d'exercice, les produits sur exercices antérieurs)		
	775. Produits des cessions d'éléments d'actif	7751. Immobilisations incorporelles	
		7752. Immobilisations corporelles	
		7756. Immobilisations financières	
		7758. Autres éléments d'actif	
	777. Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		
	778. Autres produits exceptionnels	7781. Bonis provenant de clauses d'indexation	
		7782. Lots	
		7783. Bonis provenant du rachat par l'entreprise d'actions et d'obligations émises par elle-même	
		7788. Produits exceptionnels divers	
78. Reprises sur amortissements et provisions	781. Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	7811. Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	78111. Immobilisations incorporelles
			78112. Immobilisations corporelles
		7815. Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	
		7816. Reprises sur	78161. Immobilisations

		dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	incorporelles
			78162. Immobilisations corporelles
		7817. Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	78173. Stocks et en-cours
			78174. Créances
	786. Reprises sur provisions pour risques (à inscrire dans les produits financiers)	7865. Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	
		7866. Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers	78662. Immobilisations financières
			78665. Valeurs mobilières de placements
	787. Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)	7872. Reprises sur provisions réglementées (immobilisations)	78725. Amortissements dérogatoires
			78726. Provision spéciale de réévaluation
			78727. Plus-values réinvesties
		7873. Reprises sur provisions réglementées (stocks)	
		7874. Reprises sur autres provisions réglementées	
		7875. Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels	
		7876. Reprises sur dépréciations exceptionnelles	
79. Transferts de charges	791. Transferts de charges d'exploitation		
	796. Transferts de charges financières		
	797. Transferts de charges exceptionnelles		

Classe 8 : Comptes spéciaux

80. Engagements	801. Engagements donnés par l'entité	8011. Avals, cautions, garanties	
		8014. Effets circulant sous l'endos de l'entité	
		8016. Redevances crédit-bail restant à courir	80161. Crédit-bail mobilier
			80165. Crédit-bail immobilier
		8018. Autres engagements donnés	
	802. Engagements reçus par l'entité	8021. Avals, cautions, garanties	
		8024. Créances escomptées non échues	
		8026. Engagements reçus pour utilisation en crédit-bail	80261. Crédit-bail mobilier
			80265. Crédit-bail immobilier
		8028. Autres engagements reçus	
	809. Contrepartie des engagements	8091. Contrepartie 801	
		8092. Contrepartie 802	
88. Résultat en instance d'affectation			
89. Bilan			

Annexe 3 : Composition des titres du compte de resultat previsionnel principal (crpp)

Charges

Titre 1

Charges de personnel

621 Personnel extérieur à l'établissement

631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération (administration des Impôts)

633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération (autres organismes)

641 Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413 et 6419)

70

6411 Personnel titulaire et stagiaire

6413 Personnel sous CDI

642 Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6425 et 6429)

6421 Praticiens temps plein et temps partiel

6422 Praticiens attachés renouvelables de droit

6425 Permanences des soins

645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance (sauf 6459)

647 Autres charges sociales (sauf 6479)

648 Autres charges de personnel (sauf 6489)

Titre 2

Charges à caractère médical

6011 Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique

6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical

6022 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique

6066 Fournitures médicales

6071 Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique

60311 Variation des stocks des matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique

60321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical

60322 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique

60371 Variation des stocks de marchandises à caractère médical et pharmaceutique

611 Sous-traitance générale

6131 Locations à caractère médical

6151 Entretien et réparations de biens à caractère médical

Titre 3

Charges à caractère hôtelier et général

6012 Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général

602 Achats stockés : autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)

606 Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)

6072 Achats de marchandises à caractère hôtelier et général

603 Variation des stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)

61 Services extérieurs (sauf 611, 6131 et 6151)

62 Autres services extérieurs (sauf 621)

63 Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631 et 633)

65 Autres charges de gestion courante

709 Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement

71 Production stockée (ou déstockage)

Titre 4

Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles

66 Charges financières

67 Charges exceptionnelles

71

68 Dotations aux amortissements et provisions

Produits

Titre 1

Produits versés par l'assurance maladie

73111 Produits de la tarification des séjours

73112 Produits des médicaments facturés en sus des séjours

73113 Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours

73114 Forfaits annuels

73116 Dotation annuelle complémentaire

73117 Dotation annuelle de financement

73118 Dotation MIGAC

7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique

Titre 2

Autres produits de l'activité hospitalière

7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie

7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie

7323 Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie

7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie

73271 Forfait journalier MCO

73272 Forfait journalier SSR

73273 Forfait journalier psychiatrie

733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers

734 Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement

735 Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics

Titre 3

Autres produits

70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)

7071 Rétrocession de médicaments

7087 Remboursement de frais par les CRPA

71 Production stockée (ou déstockage)

72 Production immobilisée

74 Subventions d'exploitation et participations

75 Autres produits de gestion courante

76 Produits financiers

72

77 Produits exceptionnels

78 Reprises sur amortissements et provisions

79 Transferts de charges

603 Variations de stocks (crédits)

Rabais, remises et ristournes (609, 619, 629)

Remboursements sur rémunérations ou charges sociales (6419, 6429, 6459, 6479 et 6489)

Annexe 4 - Tableau de financement previsionnel

Emplois

Titre 1

Remboursement des dettes financières

16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)

Titre 2

Immobilisations

20 Immobilisations incorporelles

211 Terrains

212 Agencements et aménagements de terrains

213 Constructions sur sol propre

214 Constructions sur sol d'autrui

215 Installations techniques, matériel et outillage industriel

218 Autres immobilisations corporelles

23 Immobilisations en cours

Titre 3

Autres emplois

26 Participations et créances rattachées à des participations

27 Autres immobilisations financières (sauf 2768)

481 Charges à répartir sur plusieurs exercices

Ressources

Titre 1

Emprunts

16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)

Titre 2

Dotations et subventions

102 Apports

131 Subventions d'équipement reçues

Titre 3

Autres ressources

267 Créances rattachées à des participations

27 Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, et 2768)

775 Cessions d'immobilisations